

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*
*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 17/03/2016	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 17/03/2016	N° d'enregistrement F 022 16 P 0009
--	--	---

1. Intitulé du projet

Aire d'Accueil des Gens du Voyage de Clermont de 25 places

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Société d'Aménagement de l'Oise

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Xavier HUET, Directeur Général

RCS / SIRET

1526102016151000621

Forme juridique

Etablissement Public Local

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
45°	Aire d'accueil de 25 places

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

**Création d'une aire d'accueil des gens du voyage, conformément au schéma départemental
d'accueil des gens du voyage dans l'Oise approuvé en juillet 2003**

4.2 Objectifs du projet

Afin de respecter la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, et conformément au plan départemental d'accueil des gens du voyage, un site a été retenu à Clermont pour la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage par la Communauté de Communes du Pays du Clermontois.

Cette aire permettra l'accueil de 11 emplacements de 2 caravanes et d'un emplacement de trois caravanes soit 25 caravanes au total. Un bâtiment sanitaire bi-module sera installé sur chaque emplacement. Un bâtiment d'accueil sera également réalisé en entrée de l'aire.

Une voie d'accès sera créée afin de se connecter à la RD 931.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Sur un secteur déjà remblayé, les travaux d'aménagement comporteront l'amenée des réseaux et leur desserte sur la zone, la création des voiries et des emplacements, l'aménagement des espaces verts et la gestion des eaux pluviales.

Le projet prévoit également la construction :

- d'un bâtiment d'accueil comprenant un espace d'accueil, un local technique, des sanitaires pour le gardien.
- de bâtiments sanitaires bi-modules comprenant une douche, un WC et un évier extérieur par emplacement dont un module aux normes PMR

Un écran végétal sera aménagé conformément aux règles du PLU, notamment par renforcement et conservation des arbres existants sur le pourtour.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La gestion de l'aire sera déléguée à un prestataire spécialisé.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis à un dossier de déclaration au titre de la police de l'eau.
Le projet sera soumis à un permis d'aménager.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie des emplacements	1 875 m ²
Surface de voirie	1 830 m ²
Espaces verts	3 780 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Clermont, avenue des
Déportés

Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 25' 53" 4 Lat. 49° 22' 53" 2

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée : Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Zone en remblai, présence d'arbres en limite

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation. Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé le 16 décembre 2014 (modification simplifiée le 22/09/2015)
Zone NG
Emplacement réservé n°9 au profit de la Communauté de Communes pour la réalisation de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyages

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble du site a fait l'objet d'une délimitation de zone humide par le syndicat de la Brèche et par le bureau études ALFA Environnement. Le principe d'aménagement a pris en compte les zones humides à proximité: l'aire a ainsi été localisée sur la partie remblayée du site, non humide, afin de ne pas impactée les zones humides qui restent en l'état.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais / remblais sont gérés sur place en fonction du site.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux pluviales seront tamponnées et traitées avant rejet dans le milieu naturel.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Empty response area for question 6.2.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

Empty response area for question 6.3.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le principe d'aménagement retenu prend en compte les contraintes environnementales du site. Une délimitation des zones humides, ainsi que des relevés faune/flore ont déjà été réalisés sur le site (voire note jointe). Ces données ont été intégrées dans l'esquisse présentée, ainsi le projet d'aire d'accueil se limite aux zones remblayées de la parcelle sans impacter les zones humides présentes à proximité. Les arbres présents resteront sur le site.

Une bande non constructible de 15 mètres sera aménagée via un talus végétalisée afin d'éviter la covisibilité depuis les activités existantes.

Le bâtiment d'accueil situé à l'entrée de l'aire aura une vue sur l'ensemble des emplacements.

Au vu des études déjà réalisées, le projet devrait être dispensé d'étude d'impact. Il sera soumis à un dossier de déclaration au titre de la police de l'eau qui permettra de vérifier les caractéristiques techniques de la gestion des eaux.

Le projet fait l'objet d'un suivi par les services du département et de la sous préfecture de clermont via des réunions d'avancement sur le projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Rapport d'ALFA Environnement sur la définition et la délimitation de zones humides potentielles Rapport d'ALFA Environnement sur le volet écologique et les premières prospections réalisées</p>


9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **BEAUVAIS**

le, **17 Mars 2016**

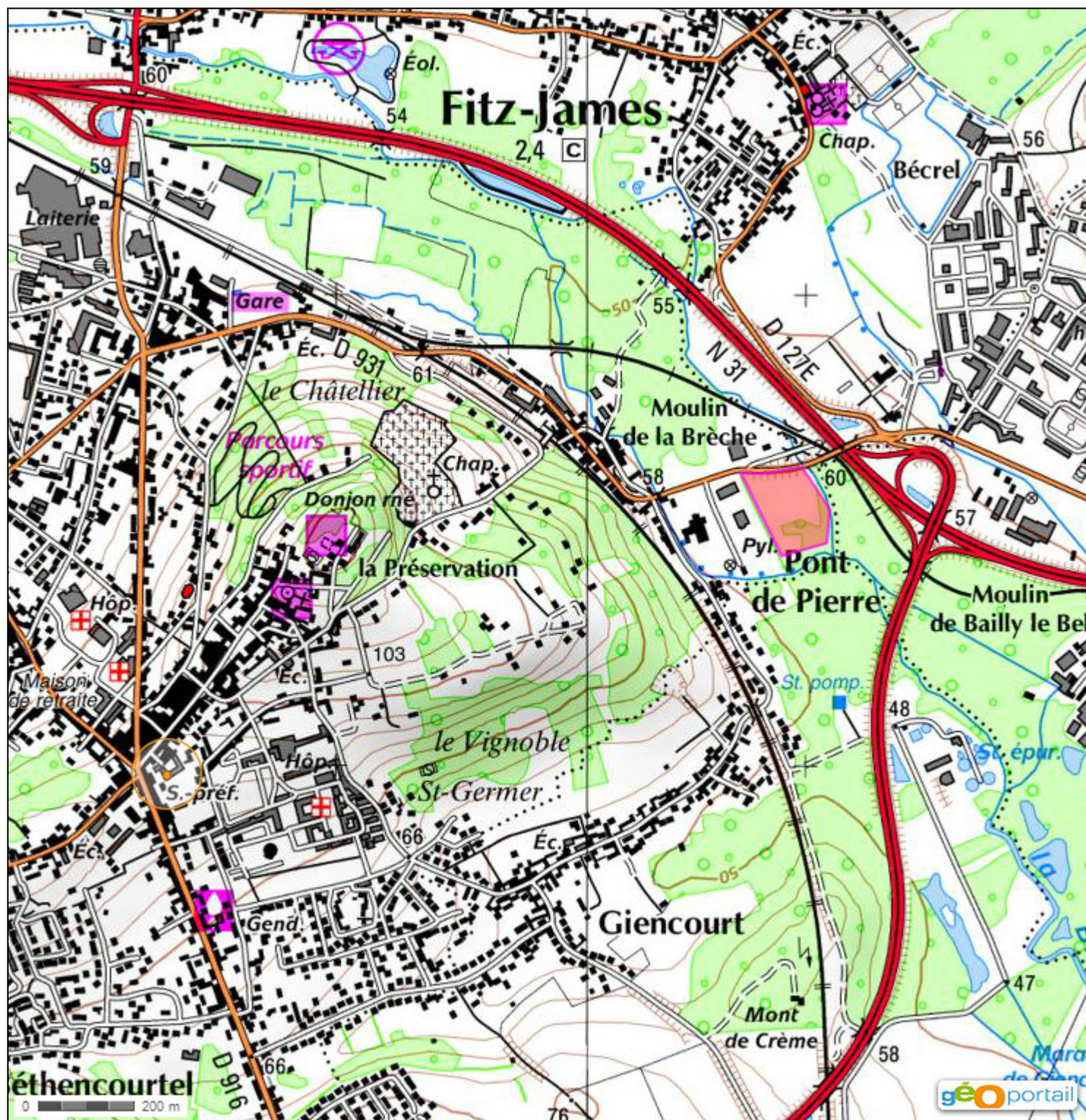
Signature



Xavier HUET
Directeur Général

SAO
Société d'Aménagement de l'Oise
SPLA à forme anonyme
36 Avenue Salvador Allende - Bâtiment A
60000 BEAUVAIS
Tél : 03 44 06 27 80 - Fax : 03 44 06 27 99

Plan de situation



En rouge la zone d'étude du projet

Reportage photographique du 1^{er} mars 2016



France métr...

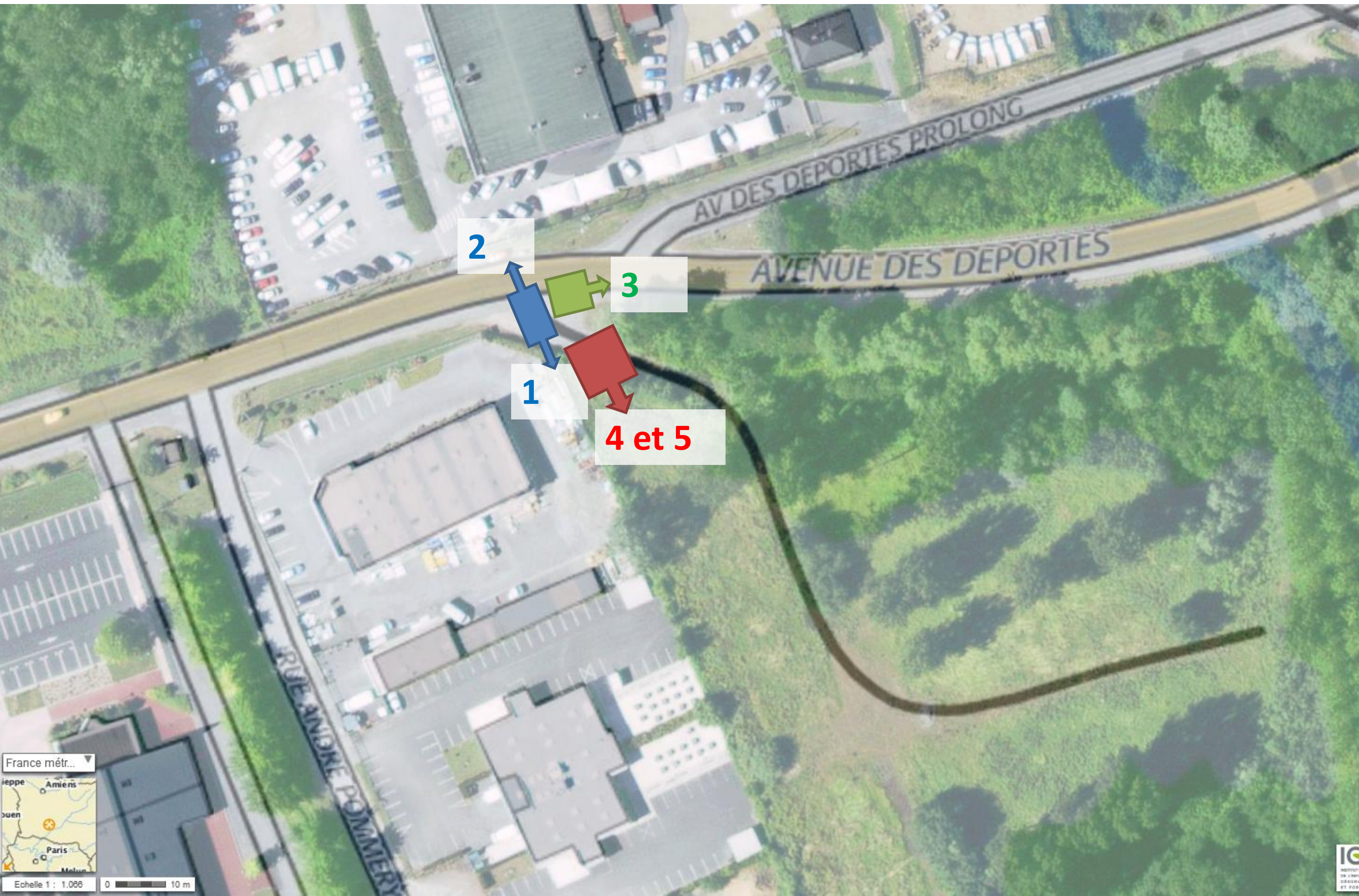
Amiens

Paris

Echelle 1 : 4.265

0 100 m

Localisation des prises de vues



France métr...



Echelle 1 : 1,068 0 10 m

Photo 1 : Entrée du site



Photo 2 : Vue en sortie du site



Photo 3 : Vue vers le pont



Photo 4 : Vue de l'intérieur du site



Photo 5 : Vue de l'intérieur du site



Maitrise d'Ouvrage



Maitrise d'Ouvrage Déléguée



Groupement de Maitrise d'Œuvre



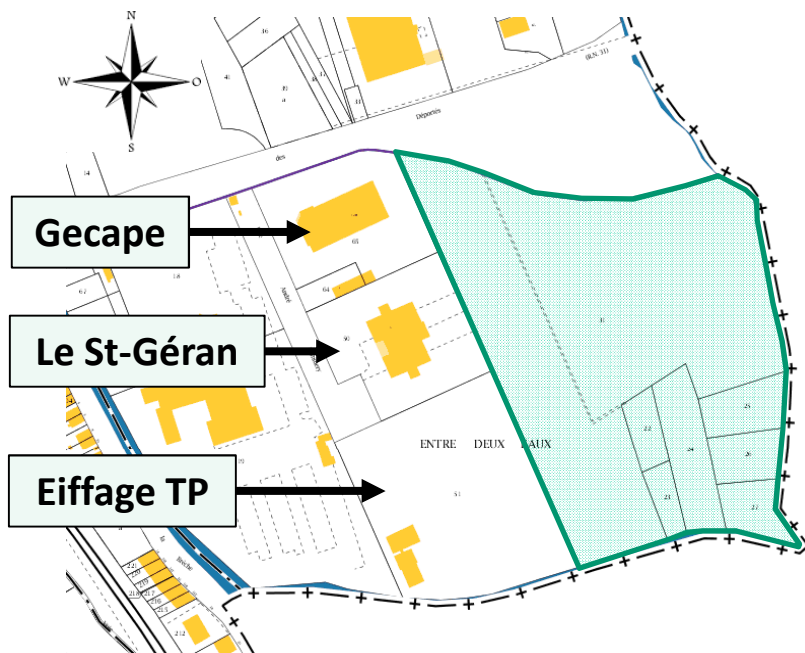
Mission de maîtrise d'œuvre et réalisation de dossiers réglementaires pour la réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage de 25 places sur la Ville de Clermont

Réunion de présentation des Esquisses du 01 Février 2016

Rappel du contexte

- ◆ La Communauté de Communes du Clermontois a confié à la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) par mandat de maîtrise d'ouvrage la réalisation des études à la création de l'Aire d'Accueil des Gens Du Voyage (AAGV) Communautaire sur la Ville de Clermont.
- ◆ Conformément au Schéma départemental d'accueil des gens du voyage dans l'Oise, cette aire doit permettre l'accueil de 25 places constituées comme suit :
 - **11 emplacements de 2 caravanes et un emplacement de 3 caravanes,**
 - **Une place de caravane aura une surface minimum de 75 m² soit 150 m² pour un emplacement.**

Localisation : parcelles retenues



- ◆ Parcelles AR22, AR23, AR24, AR25, AR26, AR27, AR31
- ◆ Surface totale : 24 044 m²
- ◆ Emplacement réservé (ER) soumis à Enquête publique

Contraintes

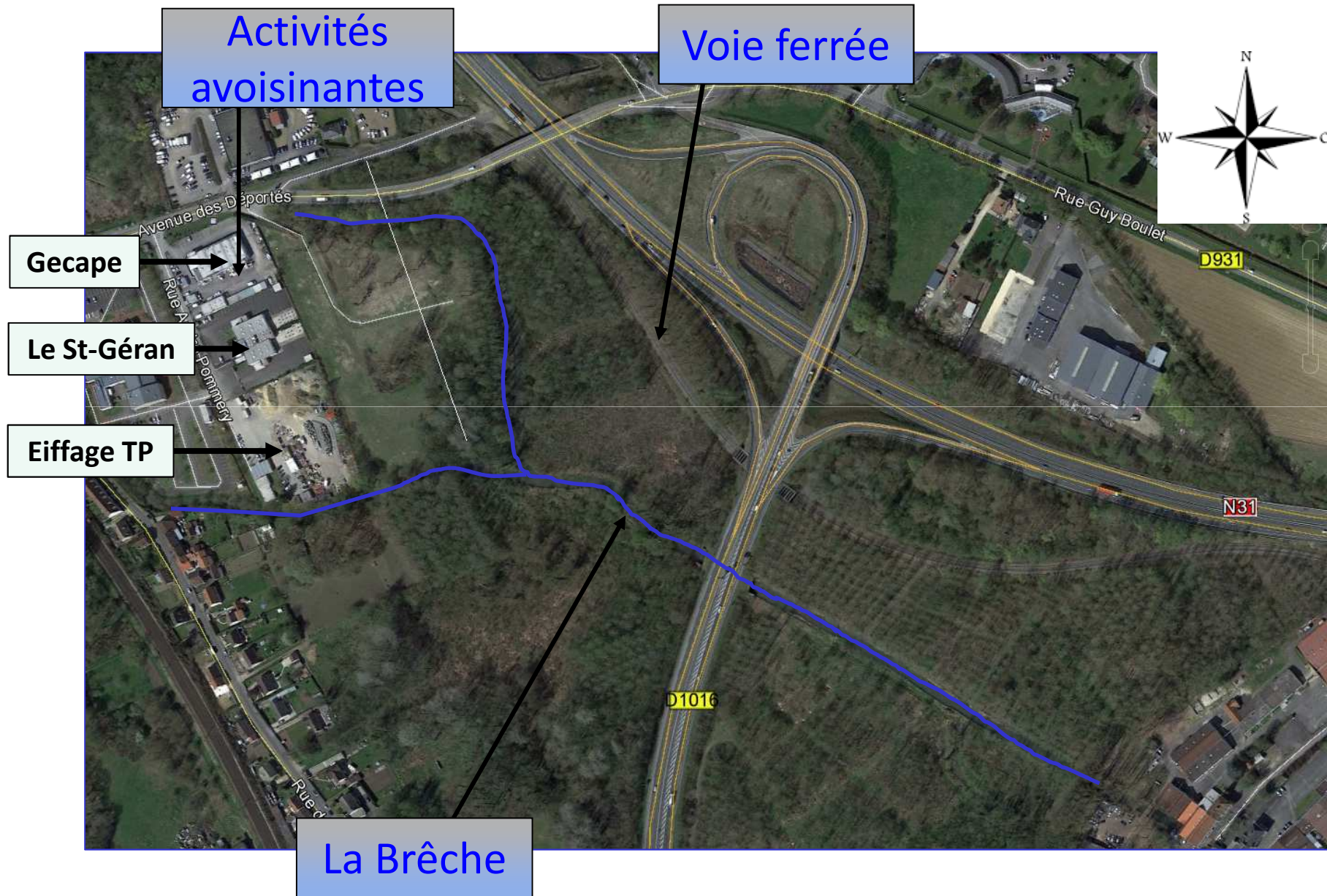
Enjeux Environnementaux



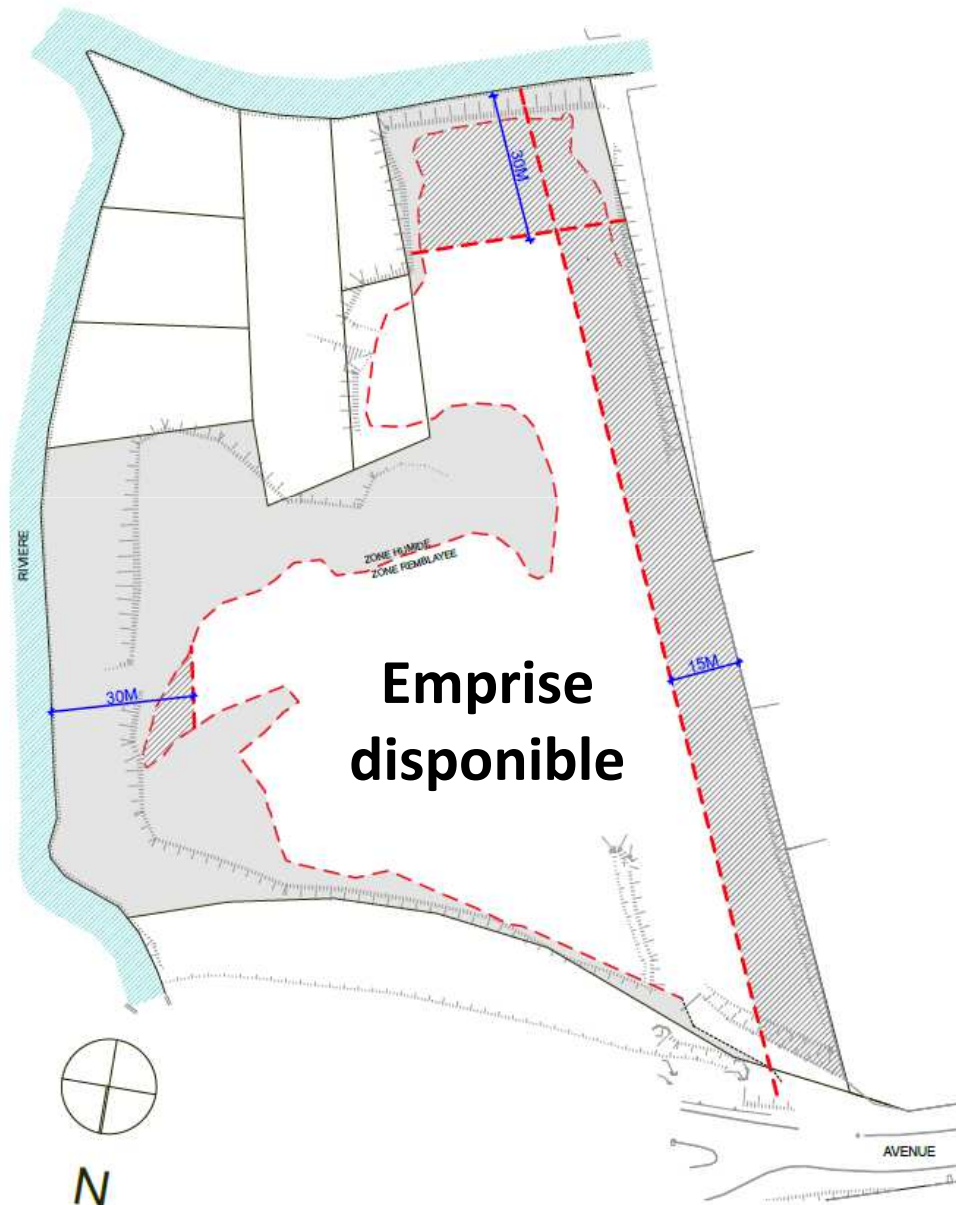
Conception : DDT 60
Date d'impression : 07-11-2014

-  Limites départementales
-  Limite communale
-  Zones humides

Contraintes



Contraintes



CONTRAINTES URBANISTIQUES :

RECU DE 15M PAR RAPPORT A LA LIMITE DE PROPRIETE
(10 M SELON PROGRAMME)

RECU DE 30M PAR RAPPORT AU COURS D'EAU

CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES :

REMBLAIS PARTIEL DE LA PARCELLE

PROGRAMME :

12 EMPLACEMENTS DE 2 CARAVANES

DONT 1 PMR

DONT 1 EMPLACEMENT DE 3 CARAVANES

1 EMPLACEMENT = 150m²

VOIRIE DE 6M DE LARGE

BATIMENTS SANITAIRES BI-MODULE
> RATIONALISATION DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

Présentation des différents scénarii

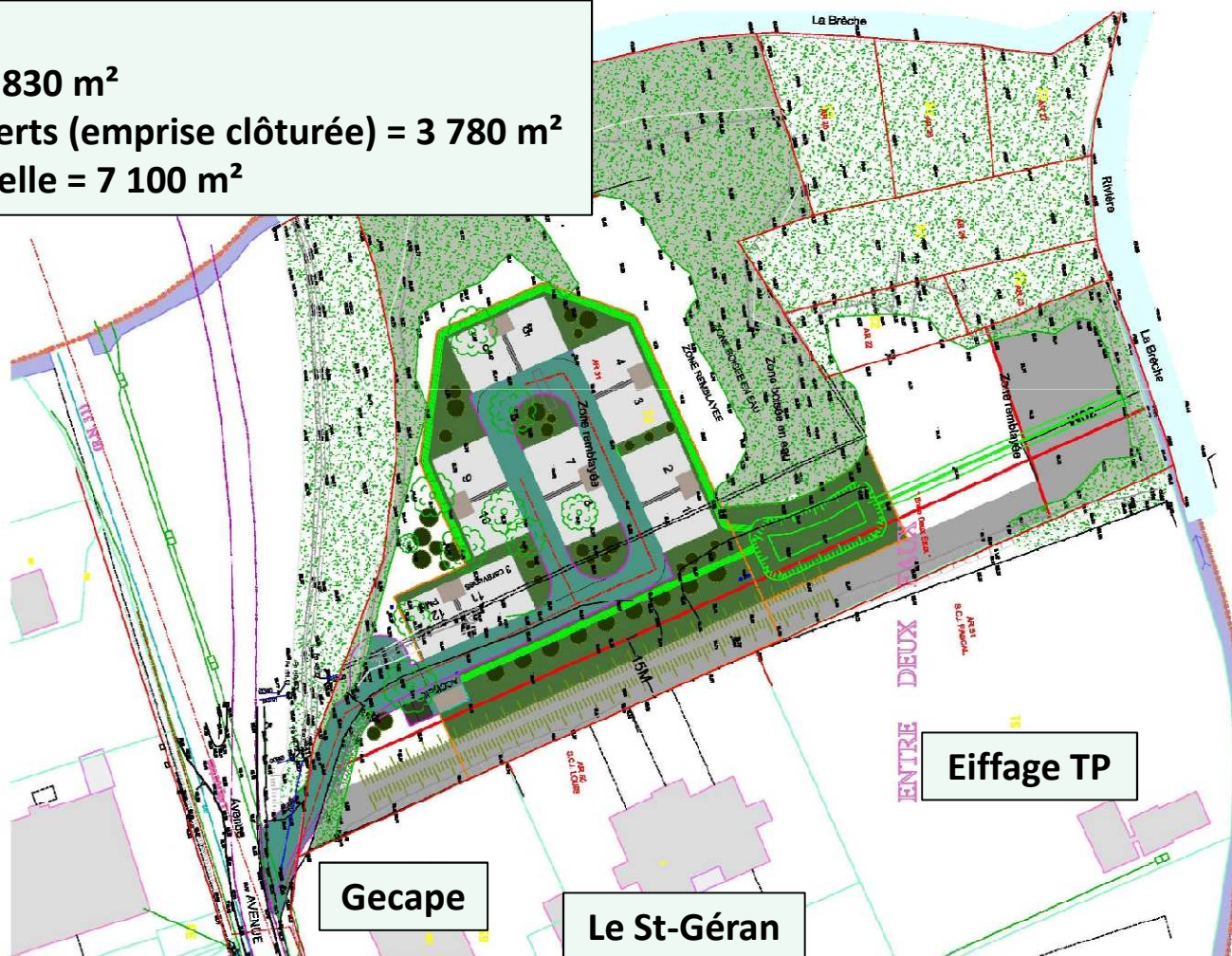
Esquisse n°4

Surfaces :

Voirie = 1 830 m²

Espaces verts (emprise clôturée) = 3 780 m²

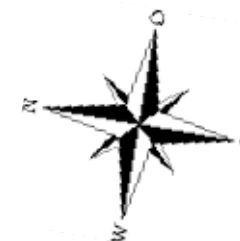
Utile parcelle = 7 100 m²



Gecape

Le St-Géran

Eiffage TP



Présentation des différents scénarii

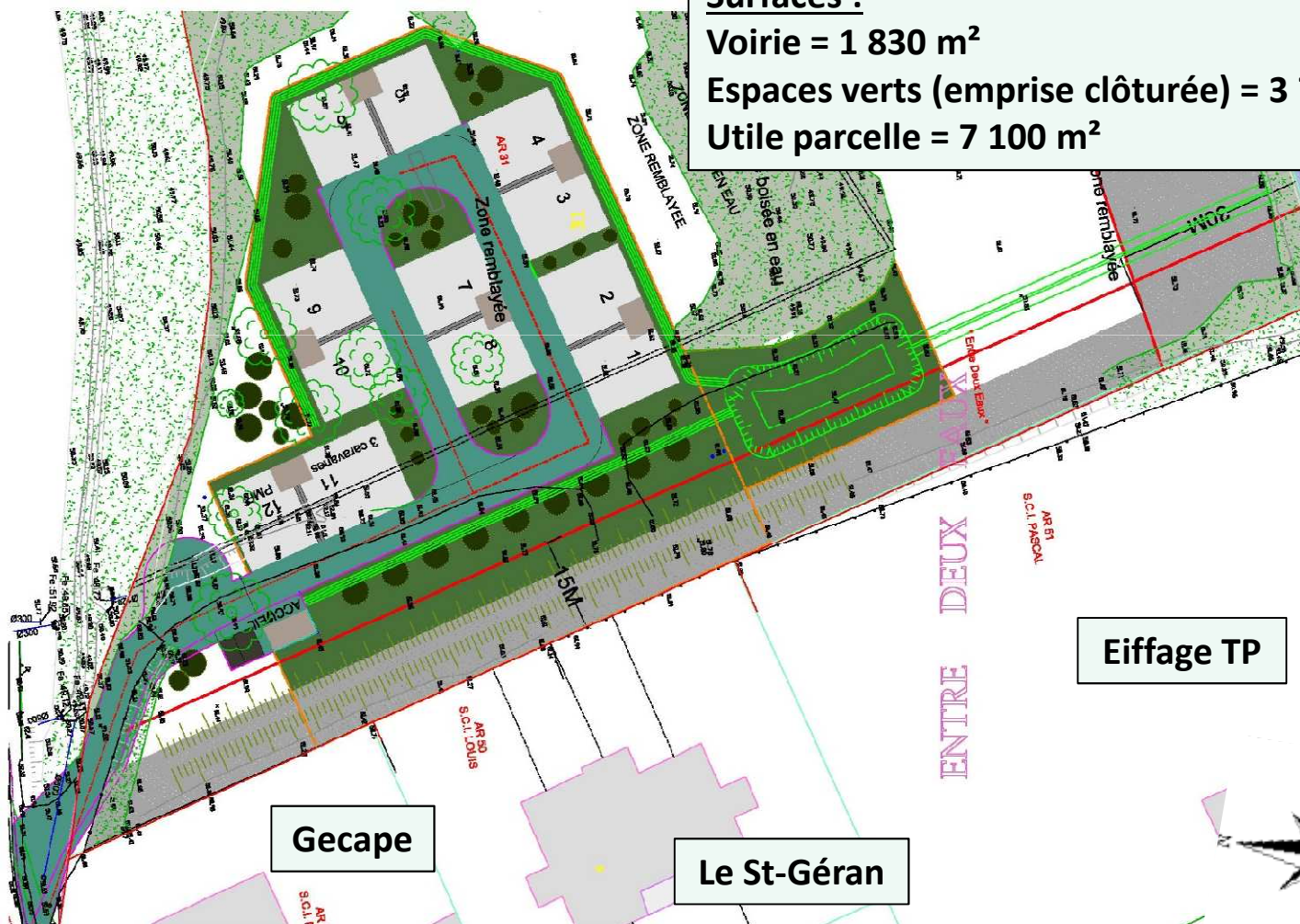
Esquisse n°4

Surfaces :

Voirie = 1 830 m²

Espaces verts (emprise clôturée) = 3 780 m²

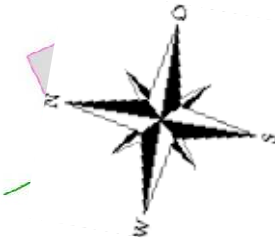
Utile parcelle = 7 100 m²



Eiffage TP

Gecape

Le St-Géran



Esquisse n°4



Présentation des différents scénarii

Esquisse n°4

- Implantation au centre de la zone non boisée et hors zone humide,
- Visibilité par l'exploitant de chaque emplacement depuis le bâtiment d'accueil,
- Pas de zone de retournement à créer à l'intérieur de l'aire,
- Pas d'occupation des limites parcellaires vis-à-vis des activités avoisinantes,
- Surface utile de la parcelle : environ 7100 m² hors chemin d'accès,
- Surfaces de voirie de 1830 m² environ y compris la voie d'accès, parking et zone de retournement des ordures ménagères,
- Surfaces d'espaces verts de 3780 m² environ (emprise clôturée),
- 210 ml de réseaux d'assainissement répartis en deux branches implique une profondeur à l'exutoire (vérification de la possibilité du raccordement),
- Réalisation d'un bassin à ciel ouvert clôturé,
- Télégestion de type centralisée ou décentralisée.

Vue aérienne





CLERMONT (60)

DEFINITION ET
DELIMITATION DE ZONES
HUMIDES POTENTIELLES

MARS 2016



✉ 4 bis, rue de Verdun
62360 La Capelle-les-Boulogne

☎ 03 21 30 53 01

📠 03 21 30 53 02

✉ alfa@alfa-environnement.fr

Coordination de la mission : Pascal DESFOSSEZ

Prospections : Sophie COSSEMENT - Isabelle LEMORT

Rédaction : Sophie COSSEMENT - Isabelle LEMORT

Relecture : Yannick CHER

Réalisation des cartes : Sophie COSSEMENT

CLERMONT (60)

**DEFINITION ET
DELIMITATION DE ZONES
HUMIDES POTENTIELLES**

MARS 2016

Sommaire

I.	OBJECTIF ET CADRE DE L'ETUDE	3
II.	DETERMINATION ZONE HUMIDE	6
A.	Méthodologie	6
B.	Relevés par quadrat sur les végétations homogènes et relevés pédologiques associés	8
1.	Prairie mésophile/calicole - Nord-Ouest	10
a)	Relevé des végétations V1	10
b)	Relevé pédologique P1	11
c)	Relevé pédologique P2	11
d)	Relevé pédologique P3	12
e)	Conclusion quant au caractère de la zone	12
2.	Prairie mésophile/calicole - Ouest	13
a)	Relevé des végétations V2	13
b)	Relevé pédologique P4	14
c)	Conclusion quant au caractère de la zone	14
3.	Prairie mésophile/calicole - Sud-Ouest	15
a)	Relevé des végétations V3	15
b)	Relevé des végétations V4	16
c)	Relevé pédologique P5	17
d)	Relevé des végétations P6	17
e)	Conclusion quant au caractère de la zone	18
4.	Prairie mésophile/calicole - Est	19
a)	Relevé des végétations V7	19
b)	Relevé des végétations V8	20
c)	Relevé pédologique P13	21
d)	Relevé pédologique P14	21
e)	Conclusion quant au caractère de la zone	21
5.	Boisement de Frêne et Erable sycomore	22
a)	Relevé des végétations V5	22
b)	Relevé pédologique P7	23
c)	Relevé pédologique P8	24
d)	Conclusion quant au caractère de la zone	24
6.	Peupleraie (est du site)	25
a)	Relevé pédologique P9	25
b)	Conclusion quant au caractère de la zone	25
7.	Saulaie-Frênaie sur talus	26
a)	Relevé des végétations V6	26
b)	Relevé pédologique P10	26
c)	Relevé pédologique P11	27

d) Conclusion quant au caractère de la zone	27
8. Roncier, Saulaie, Joncaie	28
a) Relevé des végétations V9.....	28
b) Relevé pédologique P12.....	29
c) Conclusion quant au caractère de la zone	29
C. Délimitation des zones humides	30
CONCLUSION.....	32

I. OBJECTIF ET CADRE DE L'ETUDE

Le projet se situe sur la commune de Clermont, avenue des déportés et concernent les parcelles AR 22, 23, 24, 250, 26, 27 et 31 (lieu-dit "entre deux eaux", le long de la rivière La Brèche).

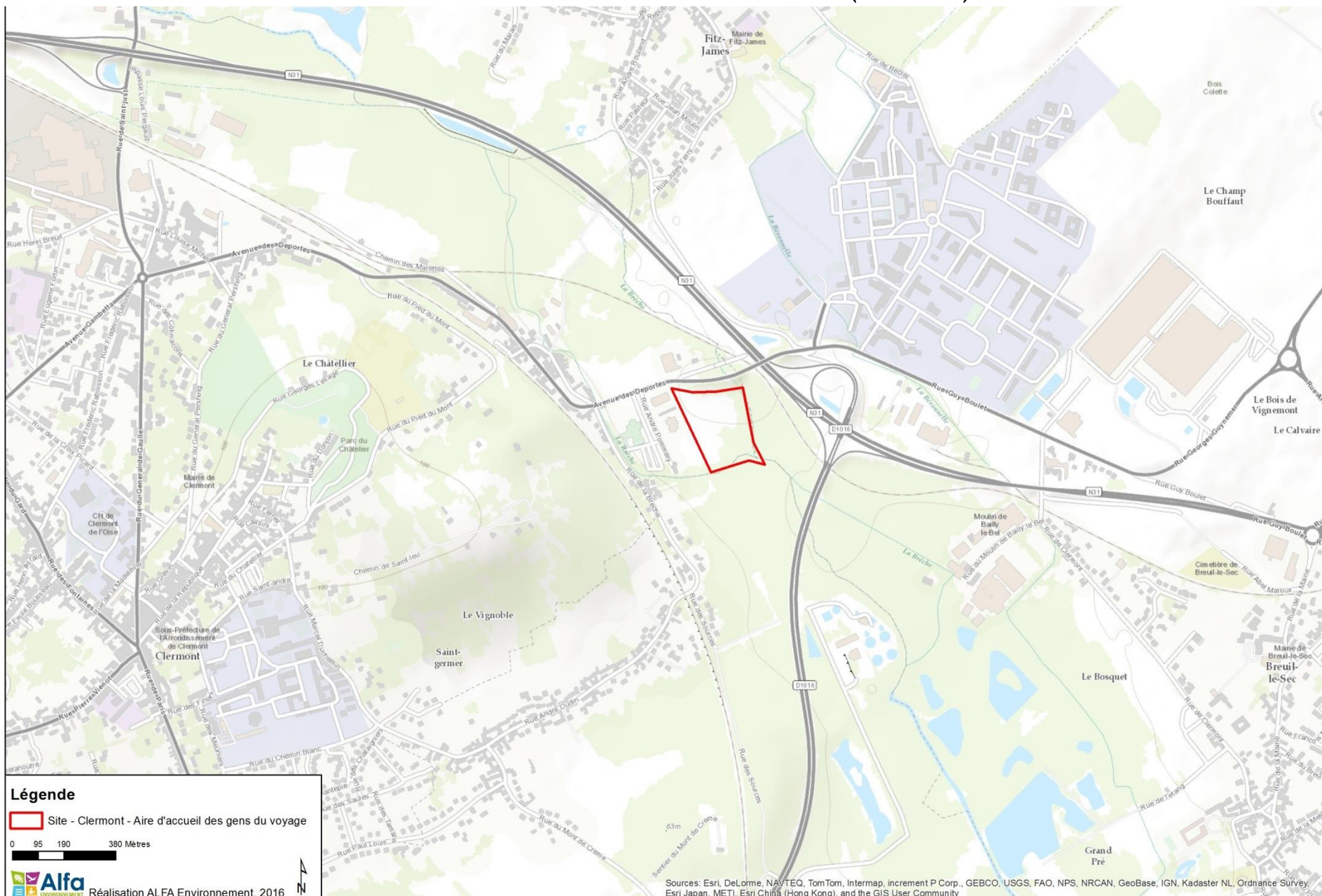
Le bureau d'études ALFA Environnement a été chargé d'établir une expertise « Zone humide » selon les prescriptions de l'arrêté du 24 juin 2008 complété par l'arrêté d'octobre 2009, précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

ALFA Environnement a déterminé le caractère « humide » ou non, en s'appuyant sur le critère « végétation » dans un premier temps par le biais de quadrats de relevés des espèces végétales et en s'appuyant sur les données relatives aux habitats naturels. Puis les investigations ont été complétées en étudiant le volet « pédologie » repris dans l'arrêté.

Dans le cadre de l'étude d'impact, une expertise écologique est également en cours de réalisation par ALFA Environnement. Cette étude reprend les descriptions des habitats ainsi que les listes faune et flore (non repris dans le présent cadre).

La carte page 5 localise les habitats relevés dans le cadre de cette expertise (les descriptions sont à consulter dans le document d'expertise).

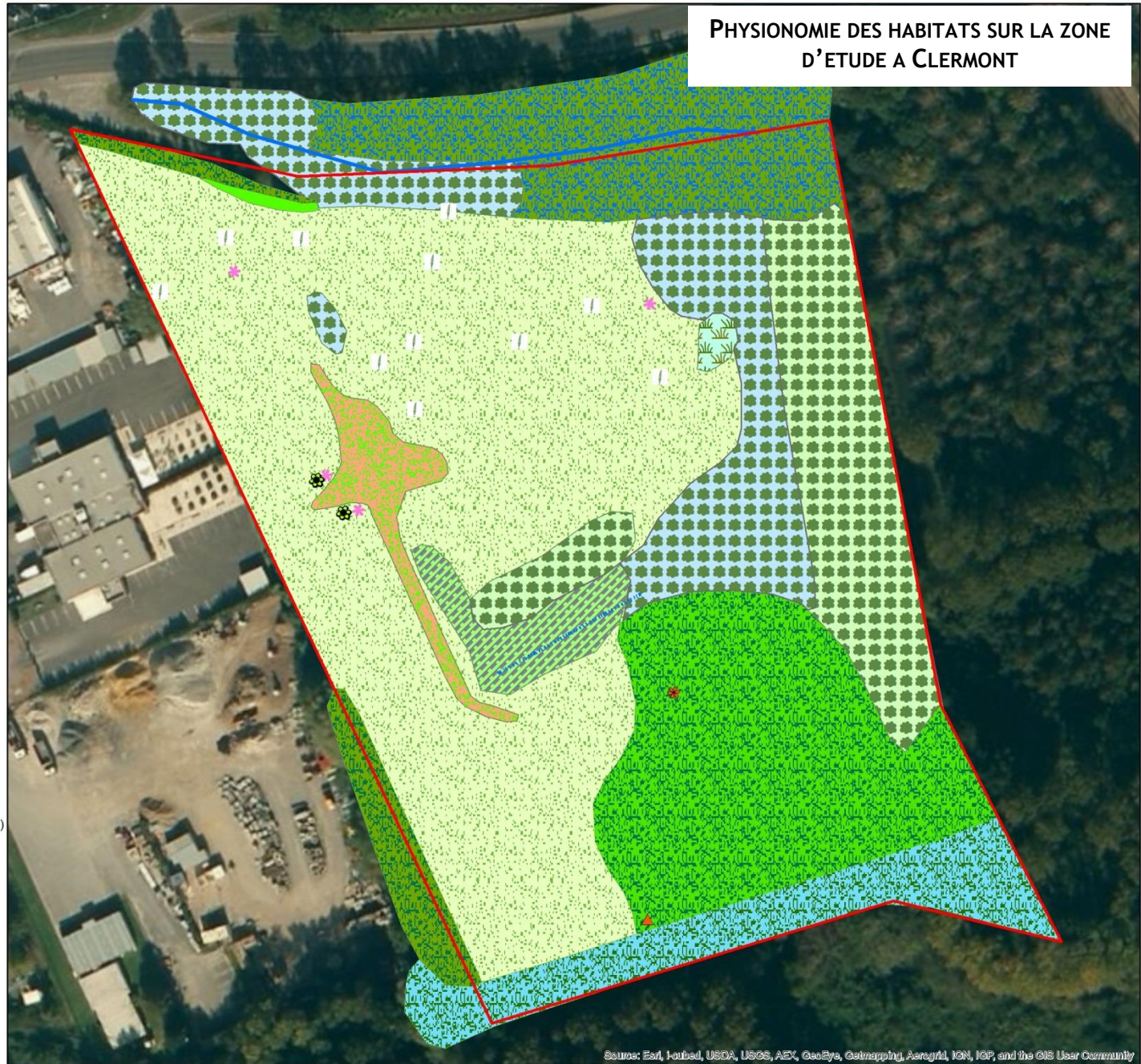
LOCALISATION DU SITE D'ETUDE SUR LA COMMUNE DE CLERMONT (FOND AERIEN)



PHYSIONOMIE DES HABITATS SUR LA ZONE D'ETUDE A CLERMONT

Légende

- Site - Clermont - Aire d'accueil des gens du voyage
 - Cours d'eau
 - Fossé
 - Espèces végétales patrimoniales**
 - ✱ Laurier des bois
 - ✱ Luzerne tachée
 - ✱ Orchis bouc (patrimoniale)
 - Espèces végétales invasives**
 - ▲ Solidage du Canada (invasive)
 - Arbre de haut-jet**
 - | Peuplier
 - Bande boisée de feuillus
 - Boisement à Frêne et Erable sycomore
 - Boisement à Bouleau et Saule
 - Déchets verts
 - Pelouse sur schiste (Bec -de-grue, Géraniums, Céraiste)
 - Peupliers
 - Prairie calcicole
 - Ripisylve de Saules et Frênes
 - Roncier, Saulaie, Joncaie
 - Saulaie
 - Talus à Brachypodium pinnatum
- 0 10 20 40 Mètres
-  Réalisation ALFA Environnement, 2016



Source: Esri, Intellicart, USDA, USGS, AEX, GeoEye, Geotmapping, AeroGRID, IGN, IGP, and the GIS User Community

II. DETERMINATION ZONE HUMIDE

A. METHODOLOGIE

La parcelle a été couverte en totalité suivant la méthode utilisée dans les termes de l'arrêté d'octobre 2008 (modifié en octobre 2009) :

- étude de placettes avec examen de la végétation suivant le protocole de terrain suivant : sur une placette circulaire globalement homogène du point de vue des conditions mésologiques et de végétation, d'un rayon de 3, 6 ou 12 pas (selon le type de milieux).

Pour chaque strate, calcul du pourcentage de recouvrement des espèces, classement par ordre décroissant, établissement d'une liste des espèces dont les pourcentages de recouvrement cumulés permettent d'atteindre 50 % du recouvrement total de la strate, ajout éventuel des espèces ayant individuellement un pourcentage de recouvrement supérieur ou égal à 20 %, si elles n'ont pas été comptabilisées précédemment.

La liste d'espèces dominantes est ainsi obtenue pour la strate considérée et on examine le caractère hygrophile des espèces de cette liste ; si la moitié au moins des espèces de cette liste figurent dans la Liste des espèces indicatrices de zones humides, la végétation peut être qualifiée d'hygrophile.

- Réalisation de sondage pédologique lorsque le relevé floristique ne permet pas de conclure au caractère « zone humide » de la zone homogène (moins de la moitié des espèces dominantes étant indicatrices de zone humide) ou pour confirmer le caractère humide de la zone.

Les sondages ont été réalisés à partir d'une tarière à main d'1,20m.

Chaque sondage réalisé est décrit sur une fiche pédologique (cf. ci-dessous). Dans la mesure du possible les sondages ont été réalisés jusqu'à une profondeur d'1,20 m. Si le critère humide pouvait être déterminé avant, le sondage pouvait être moins profond.

La description du sondage consiste à identifier les différents horizons pédologiques puis de décrire ces horizons selon la fiche de prélèvement. L'apparition d'horizons histiques, de traits rédoxiques ou réductiques peut être schématisée selon la figure inspirée des classes d'hydromorphie du GEPPA (1981) (voir page suivante).

La morphologie du sol sera déterminée selon la nature des horizons se succédant dans la carotte.

Fiche terrain pour les relevés pédologiques :

Etude :

Relevé n° :

Occupation du sol :

Profondeur		Texture du sol	Couleur du sol	Taches d'oxydation - réduction (%)	Concrétions ferro-manganiques	Classe GEPPA
Haut	Bas					

Texture du sol

Sable - Limon - Argile ou Végétation (tourbe)

Couleur du sol

Brun : sol avec fer (non humide)

Gris : sol qui se lave de son fer (hydromorphie +/- marquée)

Blanc : sol sans fer : 100% hydromorphe

Oxydation = Tâche rouille / Réduction = Tâche grise

Noter l'abondance

0 = pas de tâches/nodules dans l'horizon

1 = très peu nombreuses (<2% recouvrement/surface)

2 = peu nombreuses (entre 2 et 5%)

3 = assez nombreuses (entre 5 et 15%)

4 = nombreuses (entre 15 et 40%)

5 = très nombreuses (entre 40 et 80%)

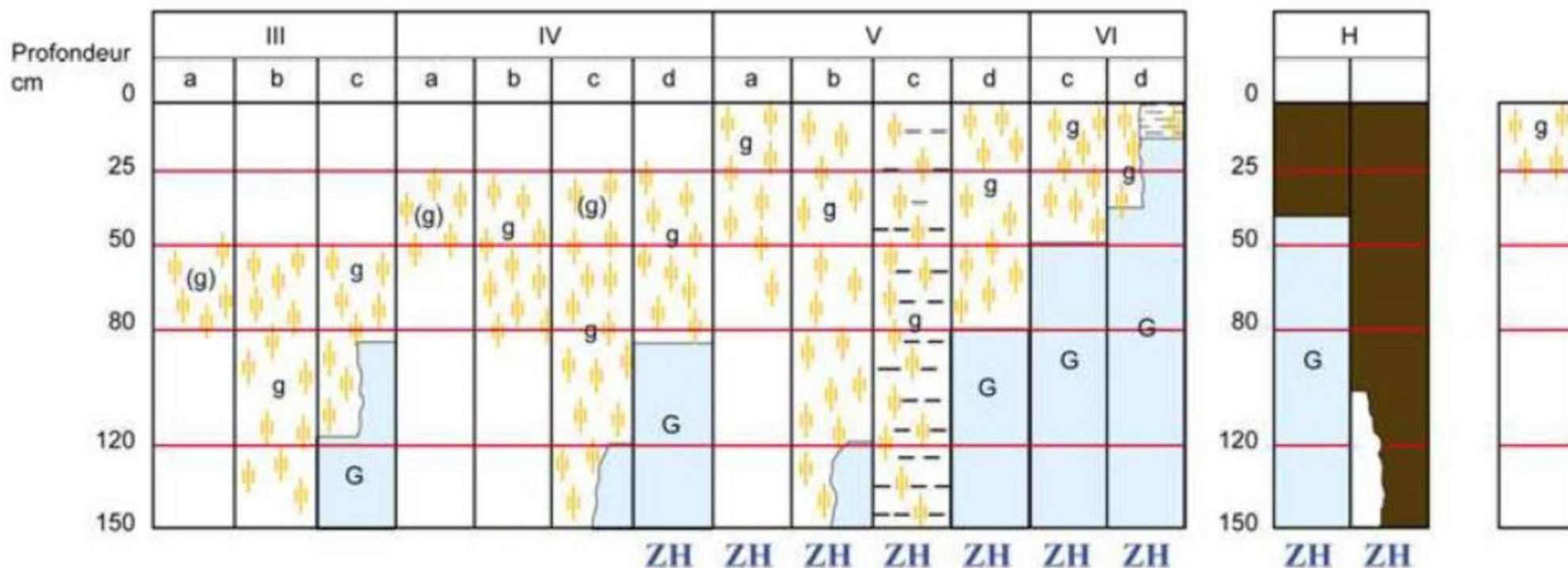
6 = dominantes (>80%)

Concrétions ferro-manganique

présence/absence


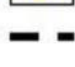

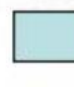

Classe de sol

Cf. Classe d'hydromorphie de la GEPPA



Soumis
à arrêté

Morphologie des sols correspondant à des "zones humides" (ZH)

-  horizon rédoxique peu marqué (g)
-  horizon rédoxique marqué g
-  Nappe
-  horizon réductique G
-  horizon histique H

D'après les classes d'hydromorphie du Groupe d'Etude des problèmes de Pédologie Appliquée (GEPPA, 1981)

L'examen du sondage pédologique vise à vérifier la présence :

- d'horizons histiques (ou tourbeux) débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol et d'une épaisseur d'au moins 50 centimètres ;
- ou de traits réductiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 25 centimètres de la surface du sol et se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur ;
- ou de traits rédoxiques débutant à moins de 50 centimètres de la surface du sol, se prolongeant ou s'intensifiant en profondeur, et de traits réductiques apparaissant entre 80 et 120 centimètres de profondeur.

Si ces caractéristiques sont présentes, le sol peut être considéré comme sol de zone humide. En leur absence, il convient de vérifier les indications fournies par l'examen de la végétation ou, le cas échéant pour les cas particuliers des sols, les résultats de l'expertise des conditions hydrogéomorphologiques.

L'observation des traits d'hydromorphie peut être réalisée toute l'année mais la fin de l'hiver et le début du printemps sont les périodes idéales pour constater sur le terrain la réalité des excès d'eau.

Les traces d'hydromorphies temporaires (horizon rédoxique) ont été identifiées, ces traces sont schématisées par « g » dans les tableaux et correspondent à une remonté de nappe temporaire ou à un défaut d'infiltration lié à une faible perméabilité.

Les traces correspondant à un engorgement de plus longue durée (pseudo-gley) ou un engorgement permanent du sol sans réoxydation correspondent à la classe G (horizon réductique).

Les horizons histiques correspondent à la classe H dans les tableaux.

B. RELEVES PAR QUADRAT SUR LES VEGETATIONS HOMOGENES ET RELEVES PEDOLOGIQUES ASSOCIES

Afin d'analyser le caractère humide des zones à étudier, le Bureau d'études a réalisé des relevés par végétation homogène couplés à des relevés pédologiques lorsque le critère « végétation » n'était pas concluant ou pour confirmer le caractère humide.

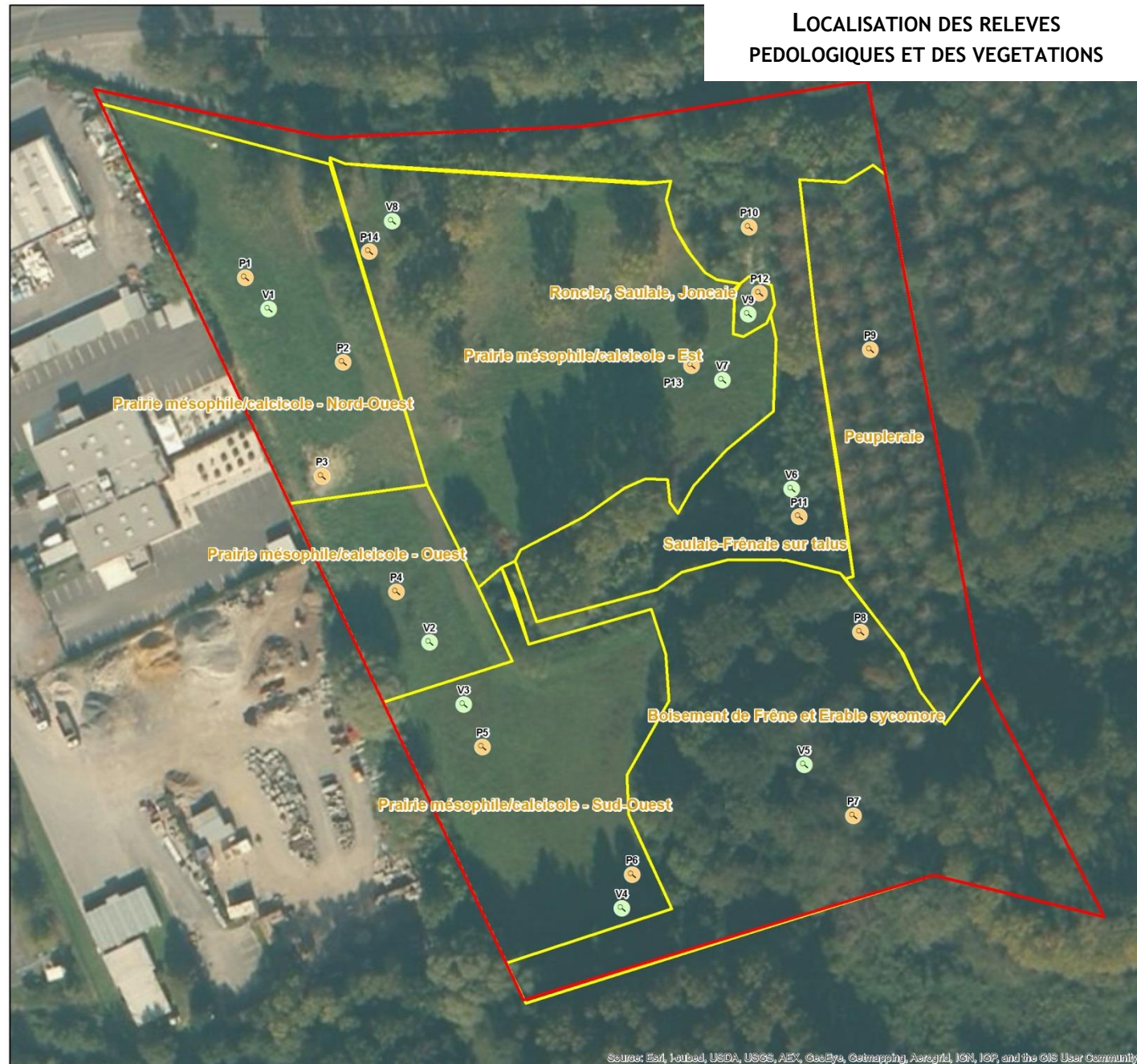
Pour chaque relevé de végétations, un tableau récapitule l'ensemble des espèces végétales présentes, et leur recouvrement relatif (en pourcentage) par strate.

Les lignes colorées en vert sont celles comportant les espèces qui doivent être prises en compte en tant que dominantes selon les critères définis dans les arrêtés du 24 juin 2008 et du 1^{er} octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides : espèces dont la somme des recouvrement permet d'atteindre le seuil de recouvrement de 50% (par strate) et espèces dont le recouvrement atteint au moins 20%, même au-delà du seuil de 50%.

Sur le site d'étude, 14 relevés pédologiques et 9 relevés de végétation ont été réalisés.

La carte page suivante localise les différents points de relevés effectués, suivi des descriptions et de l'analyse de ces relevés.

LOCALISATION DES RELEVÉS PEDOLOGIQUES ET DES VÉGÉTATIONS



Légende

- Site - Clermont - Aire d'accueil des gens du voyage
- Delimitation des zones de prospection

Relevé

- des végétations
- pédologique

0 10 20 40 Mètres

 Réalisation ALFA Environnement, 2016



1. Prairie mésophile/calcicole - Nord-Ouest

a) Relevé des végétations V1



Description globale du secteur :

Végétation prairiale mésophile à calcicole sur remblais.

1 strate présente :

Strate arborée ~~OUI~~/NON

Strate arbustive ~~OUI~~/NON

Strate herbacée OUI/~~NON~~

Pour évaluer le caractère ou non de « zone humide » de cet habitat, un relevé sur une placette de 3 pas de diamètre (milieu herbacé) a donc été réalisé comme préconisé dans l'arrêté.

L'ensemble des espèces végétales présentes a été relevé, leur recouvrement relatif (en pourcentage) a également été indiqué.

Le tableau ci-dessous récapitule les espèces observées et leur fréquence.

Taxon	Dominance (en %)	Espèces indicatrices de "zone humide"
Strate arborée		
Non représentée		
Strate arbustive		
Non représentée		
Strate herbacée		
<i>Festuca rubra</i>	30	
<i>Arrhenatherum elatius</i>	30	
<i>Brachipodium pinnatum</i>	10	
<i>Ranunculus repens</i>	10	x
<i>Centaurea jacea</i>	5	
<i>Plantago lanceolata</i>	5	
<i>Vicia sp</i>	+	
<i>Achillea millefolium</i>	+	
<i>Potentilla reptans</i>	5	
<i>Pimpinella major</i>	5	

Seuil de 50% de recouvrement (par strate) ou dont le recouvrement atteint au moins 20% : espèces à prendre en considération dans l'analyse du caractère hygrophile de la végétation.

Le tableau suivant récapitule le nombre des espèces dominantes et le nombre d'espèces dominantes caractérisant une zone humide (toutes strates confondues) :

Nombre d'espèces dominantes	2	Non Zone humide
Nombre d'espèces dominantes et des zones humides	0	

Aucune des espèces dominantes n'est indicatrice des zones humides.

➔ Selon le critère "végétation", cette partie n'est pas à considérer comme "zone humide".

Illustration du relevé des végétations V1



b) Relevé pédologique P1

Profondeur		Texture du sol	Couleur du sol	Taches d'oxydo-réduction (%)	Concrétions ferro-manganiques	Classe GEPPA
Haut	Bas					
0	10	Limono-argileux	Brun (Terre végétale)	0	/	Aucune correspondance
10	30	Limoneux remblais	Terre végétale brune plus claire	0	/	
30	40	Remblais	/	0	/	

Refus de tarière à 40 cm

Schématisation du sondage

Hauteur (cm)	Horizon	Type de sol	Conclusion
0 - 25		Aucune correspondance	NON ZONE HUMIDE
25 - 50			
50 - 80	?		
80 - 120	?		

Les limites des horizons décrits (0-25 ; 25-50 ; 50-80 et 80-120) correspondent aux profondeurs indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2009. Il s'agit des limites décisionnelles permettant le classement d'une zone en zone

Aucune tache d'oxydo-réduction n'est présente sur la carotte et la tarière ne pénètre plus dans le sol dès 40 cm (remblais très compacts). Le carottage effectué ne permet pas de classer le sol d'après les classes d'hydromorphie du GEPPA. Ce type de sol n'est pas classé en ZONE HUMIDE mais le relevé n'a pas pu dépasser 40 cm de profondeur.

Illustration du relevé pédologique P1 :



c) Relevé pédologique P2

Profondeur		Texture du sol	Couleur du sol	Taches d'oxydo-réduction (%)	Concrétions ferro-manganiques	Classe GEPPA
Haut	Bas					
0	30	Limono-argileux Remblais	Terre brune avec nombreux remblais	0	/	Aucune correspondance

Refus de tarière à 30 cm

Schématisation du sondage

Hauteur (cm)	Horizon	Type de sol	Conclusion
0 - 25		Aucune correspondance	NON ZONE HUMIDE
25 - 50	?		
50 - 80	?		
80 - 120	?		

Les limites des horizons décrits (0-25 ; 25-50 ; 50-80 et 80-120) correspondent aux profondeurs indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2009. Il s'agit des limites décisionnelles permettant le classement d'une zone en zone

Aucune tache d'oxydo-réduction n'est présente sur la carotte et la tarière ne pénètre plus dans le sol dès 30 cm (remblais très compacts). Le carottage effectué ne permet pas de classer le sol d'après les classes d'hydromorphie du GEPPA. Ce type de sol n'est pas classé en ZONE HUMIDE mais le relevé n'a pas pu dépasser 30 cm de profondeur.

Illustration du relevé pédologique P2 :



d) Relevé pédologique P3

Profondeur		Texture du sol	Couleur du sol	Taches d'oxydo-réduction (%)	Concrétions ferro-manganiques	Classe GEPPA
Haut	Bas					
0		Remblais sableux			/	Aucune correspondance

Refus de tarière dès la surface

Schématisation du sondage

Hauteur (cm)	Horizon	Type de sol	Conclusion
0 - 25	?	Aucune correspondance	NON ZONE HUMIDE
25 - 50	?		
50 - 80	?		
80 - 120	?		

Les limites des horizons décrits (0-25 ; 25-50 ; 50-80 et 80-120) correspondent aux profondeurs indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2009. Il s'agit des limites décisionnelles permettant le classement d'une zone en zone

La tarière ne pénètre pas dans le sol, les remblais étant très compacts. Le carottage effectué ne permet pas de classer le sol d'après les classes d'hydromorphie du GEPPA. Ce type de sol ne peut pas être classé.

e) Conclusion quant au caractère de la zone

Relevés :

Pédologiques	P1	P2	P3
Des végétations	V1		

Ni le relevé de végétation, ni les relevés pédologiques n'ont conclu au caractère humide de cette partie de prairie. Par conséquent, l'ensemble de la zone ne peut être considérée comme humide.

2. Prairie mésophile/calcicole - Ouest

a) Relevé des végétations V2

Description globale du secteur :

Végétation prairiale mésophile à calcicole sur remblais.

1 strate présente :

Strate arborée ~~OUI~~/NON

Strate arbustive ~~OUI~~/NON

Strate herbacée OUI/~~NON~~



Pour évaluer le caractère ou non de « zone humide » de cet habitat, un relevé sur une placette de 3 pas de diamètre (milieu herbacé) a donc été réalisé comme préconisé dans l'arrêté.

L'ensemble des espèces végétales présentes a été relevé, leur recouvrement relatif (en pourcentage) a également été indiqué.

Le tableau ci-dessous récapitule les espèces observées et leur fréquence.

Taxon	Dominance (en %)	Espèces indicatrices de "zone humide"
Strate arborée		
Non représentée		
Strate arbustive		
Non représentée		
Strate herbacée		
<i>Poa annua</i>	40%	
<i>Ranunculus repens</i>	35%	X
<i>Arrhenatherum elatius</i>	20%	
<i>Prunella vulgaris</i>	3%	
<i>Geranium molle</i>	1%	
<i>Trifolium repens</i>	1%	

Seuil de 50% de recouvrement (par strate) ou dont le recouvrement atteint au moins 20% : espèces à prendre en considération dans l'analyse du caractère hygrophile de la végétation.

Le tableau suivant récapitule le nombre des espèces dominantes et le nombre d'espèces dominantes caractérisant une zone humide (toutes strates confondues) :

Nombre d'espèces dominantes	3	Non zone humide
Nombre d'espèces dominantes et des zones humides	1	

Moins de la moitié des espèces dominantes sont indicatrices des zones humides.

➔ Selon le critère "végétation", cette partie n'est pas à considérer comme "zone humide".

Illustration du relevé des végétations V2 :



b) Relevé pédologique P4

Profondeur		Texture du sol	Couleur du sol	Taches d'oxydo-réduction (%)	Concrétions ferro-manganiques	Classe GEPPA
Haut	Bas					
0	10	Limono-argileux	Brun (Terre végétale)	0	/	Aucune correspondance
10	30	Sableux	Remblais avec quelques taches grises	2	/	
30	50	Sableux avec remblais	Matrice brune avec quelques traces brunes et taches rouilles	3	/	

Refus de tarière à 50 cm

Schématisation du sondage

Hauteur (cm)	Horizon	Type de sol	Conclusion
0 - 25	(g)	Aucune correspondance	NON ZONE HUMIDE
25 - 50	(g)		
50 - 80			
80 - 120			

Les limites des horizons décrits (0-25 ; 25-50 ; 50-80 et 80-120) correspondent aux profondeurs indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2009. Il s'agit des limites décisionnelles permettant le classement d'une zone en zone

Quelques taches d'oxydo-réduction sont présentes dès 10cm de profondeur mais la tarière ne pénètre plus dans le sol dès 50 cm (remblais très compacts). Le carottage effectué ne permet pas de classer le sol d'après les classes d'hydromorphie du GEPPA. Ce type de sol n'est pas classé en ZONE HUMIDE mais le relevé n'a pas pu dépasser 50 cm de profondeur.

Illustration du relevé pédologique P4 :



c) Conclusion quant au caractère de la zone

Relevés :

Pédologiques	P2
Des végétations	V2

Ni le relevé de végétation, ni le relevé pédologiques n'ont conclu au caractère humide de cette partie de prairie.

Par conséquent, l'ensemble de la zone ne peut être considérée comme humide.

3. Prairie mésophile/calcicole - Sud-Ouest

a) Relevé des végétations V3



Description globale du secteur :

Végétation prairiale mésophile à calcicole sur remblais.

1 strate présente :

Strate arborée ~~OUI~~/NON

Strate arbustive ~~OUI~~/NON

Strate herbacée OUI/~~NON~~

Pour évaluer le caractère ou non de « zone humide » de cet habitat, un relevé sur une placette de 3 pas de diamètre (milieu herbacé) a donc été réalisé comme préconisé dans l'arrêté.

L'ensemble des espèces végétales présentes a été relevé, leur recouvrement relatif (en pourcentage) a également été indiqué.

Le tableau ci-dessous récapitule les espèces observées et leur fréquence.

Taxon	Dominance (en %)	Espèces indicatrices de "zone humide"
Strate arborée		
Non représentée		
Strate arbustive		
Non représentée		
Strate herbacée		
<i>Ranunculus repens</i>	40%	X
<i>Poa annua</i>	30%	
<i>Bryophytes (mousses)</i>	25%	
<i>Plantago lanceolata</i>	5%	
<i>Trifolium repens</i>	5%	
<i>Geranium molle</i>	+	
<i>Glechoma hederacea</i>	+	

Seuil de 50% de recouvrement (par strate) ou dont le recouvrement atteint au moins 20% : espèces à prendre en considération dans l'analyse du caractère hygrophile de la végétation.

Le tableau suivant récapitule le nombre des espèces dominantes et le nombre d'espèces dominantes caractérisant une zone humide (toutes strates confondues) :

Nombre d'espèces dominantes	3	Non zone humide
Nombre d'espèces dominantes et des zones humides	1	

Aucune des espèces dominantes n'est indicatrice des zones humides.

➔ Selon le critère "végétation", cette partie n'est pas à considérer comme "zone humide".

Illustration du relevé des végétations V3



b) Relevé des végétations V4

Description globale du secteur :

Végétation prairiale mésophile à calcicole sur remblais.

1 strate présente :

Strate arborée ~~OUI~~/NON

Strate arbustive ~~OUI~~/NON

Strate herbacée OUI/~~NON~~

Pour évaluer le caractère ou non de « zone humide » de cet habitat, un relevé sur une placette de 3 pas de diamètre (milieu herbacé) a donc été réalisé comme préconisé dans l'arrêté.

L'ensemble des espèces végétales présentes a été relevé, leur recouvrement relatif (en pourcentage) a également été indiqué.

Le tableau ci-dessous récapitule les espèces observées et leur fréquence.

Taxon	Dominance (en %)	Espèces indicatrices de "zone humide"
Strate arborée		
Non représentée		
Strate arbustive		
Non représentée		
Strate herbacée		
<i>Ranunculus repens</i>	40	x
<i>Arrhenatherum elatius</i>	30	
<i>Trifolium repens</i>	20	
<i>Plantago lanceolata</i>	10	
<i>Hedera helix</i>	+	

Seuil de 50% de recouvrement (par strate) ou dont le recouvrement atteint au moins 20% : espèces à prendre en considération dans l'analyse du caractère hygrophile de la végétation.

Le tableau suivant récapitule le nombre des espèces dominantes et le nombre d'espèces dominantes caractérisant une zone humide (toutes strates confondues) :

Nombre d'espèces dominantes	3	Non zone humide
Nombre d'espèces dominantes et des zones humides	1	

Aucune des espèces dominantes n'est indicatrice des zones humides.

➔ Selon le critère "végétation", cette partie n'est pas à considérer comme "zone humide".

Illustration du relevé des végétations V4



c) Relevé pédologique P5

Profondeur		Texture du sol	Couleur du sol	Taches d'oxydo-réduction (%)	Concrétions ferro-manganiques	Classe GEPPA
Haut	Bas					
0	35	Limono-argileux	Brun (Terre végétale)	0	/	Aucune correspondance
35	50	Argileux remblais	Verdâtre gris	5	/	

Refus de tarière à 50 cm

Schématisation du sondage

Hauteur (cm)	Horizon	Type de sol	Conclusion
0 - 25		Aucune correspondance	NON ZONE HUMIDE
25 - 50	g		
50 - 80	?		
80 - 120	?		

Les limites des horizons décrits (0-25 ; 25-50 ; 50-80 et 80-120) correspondent aux profondeurs indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2009. Il s'agit des limites décisionnelles permettant le classement d'une zone en zone

La matrice est grise-verdâtre entre 35-50, signe d'une stagnation d'eau quasi permanente mais la tarière ne pénètre plus dans le sol dès 50 cm (remblais très compacts). Le carottage effectué ne permet pas de classer le sol d'après les classes d'hydromorphie du GEPPA. Ce type de sol n'est pas classé en ZONE HUMIDE mais le relevé n'a pas pu dépasser 50 cm de profondeur.

Illustration du relevé pédologique P5 :



d) Relevé des végétations P6

Profondeur		Texture du sol	Couleur du sol	Taches d'oxydo-réduction (%)	Concrétions ferro-manganiques	Classe GEPPA
Haut	Bas					
0		Remblais			/	Aucune correspondance

Refus de tarière dès la surface

Schématisation du sondage

Hauteur (cm)	Horizon	Type de sol	Conclusion
0 - 25	?	Aucune correspondance	NON ZONE HUMIDE
25 - 50	?		
50 - 80	?		
80 - 120	?		

Les limites des horizons décrits (0-25 ; 25-50 ; 50-80 et 80-120) correspondent aux profondeurs indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2009. Il s'agit des limites décisionnelles permettant le classement d'une zone en zone

La tarière ne pénètre pas dans le sol, les remblais étant très compacts. Le carottage effectué ne permet pas de classer le sol d'après les classes d'hydromorphie du GEPPA. Ce type de sol ne peut pas être classé.

Illustration du relevé pédologique P6 :



e) Conclusion quant au caractère de la zone

Relevés :

Pédologiques	P5	P6
Des végétations	V3	V4

Ni les relevés de végétation, ni les relevés pédologiques n'ont conclu au caractère humide de cette partie de prairie.

Par conséquent, l'ensemble de la zone ne peut être considérée comme humide.

4. Prairie mésophile/calcicole - Est

a) Relevé des végétations V7

Description globale du secteur :

Végétation prairiale mésophile à calcicole sur remblais.

1 strate présente :

Strate arborée ~~OUI~~/NON

Strate arbustive ~~OUI~~/NON

Strate herbacée OUI/~~NON~~



Pour évaluer le caractère ou non de « zone humide » de cet habitat, un relevé sur une placette de 3 pas de diamètre (milieu herbacé) a donc été réalisé comme préconisé dans l'arrêté.

L'ensemble des espèces végétales présentes a été relevé, leur recouvrement relatif (en pourcentage) a également été indiqué.

Le tableau ci-dessous récapitule les espèces observées et leur fréquence.

Taxon	Dominance (en %)	Espèces indicatrices de "zone humide"
Strate arborée		
Non représentée		
Strate arbustive		
Non représentée		
Strate herbacée		
<i>Poa annua</i>	25%	
<i>Bryophytes (mousses)</i>	25%	
<i>Geranium molle</i>	30%	
<i>Cardamina hirsuta</i>	10%	
<i>Glechoma hederacea</i>	+	
<i>Plantago lanceolata</i>	+	
<i>Veronica persicaria</i>	+	

Seuil de 50% de recouvrement (par strate) ou dont le recouvrement atteint au moins 20% : espèces à prendre en considération dans l'analyse du caractère hygrophile de la végétation.

Le tableau suivant récapitule le nombre des espèces dominantes et le nombre d'espèces dominantes caractérisant une zone humide (toutes strates confondues) :

Nombre d'espèces dominantes	3	Non zone humide
Nombre d'espèces dominantes et des zones humides	0	

Aucune des espèces dominantes n'est indicatrice des zones humides.

➔ Selon le critère "végétation", cette partie n'est pas à considérer comme "zone humide".

Illustration du relevé des végétations V7 :



b) Relevé des végétations V8

Description globale du secteur :

Végétation prairiale mésophile à calcicole sur remblais.

1 strate présente :

Strate arborée ~~OUI~~/NON

Strate arbustive ~~OUI~~/NON

Strate herbacée OUI/~~NON~~

Pour évaluer le caractère ou non de « zone humide » de cet habitat, un relevé sur une placette de 3 pas de diamètre (milieu herbacé) a donc été réalisé comme préconisé dans l'arrêté.

L'ensemble des espèces végétales présentes a été relevé, leur recouvrement relatif (en pourcentage) a également été indiqué.

Le tableau ci-dessous récapitule les espèces observées et leur fréquence.

Taxon	Dominance (en %)	Espèces indicatrices de "zone humide"
Strate arborée		
Non représentée		
Strate arbustive		
Non représentée		
Strate herbacée		
Mousses	50%	
<i>Brachypodium pinnatum</i>	30%	
<i>Origanum vulgare</i>	20%	
<i>Arrhenatherum elatius</i>	+	
<i>Himmantoglossum hircinum</i>	+	
<i>Inula conyza</i>	+	
<i>Plantago lanceolata</i>	+	

Seuil de 50% de recouvrement (par strate) ou dont le recouvrement atteint au moins 20% : espèces à prendre en considération dans l'analyse du caractère hygrophile de la végétation.

Le tableau suivant récapitule le nombre des espèces dominantes et le nombre d'espèces dominantes caractérisant une zone humide (toutes strates confondues) :

Nombre d'espèces dominantes	3	Non zone humide
Nombre d'espèces dominantes et des zones humides	0	

Aucune des espèces dominantes n'est indicatrice des zones humides.

➔ Selon le critère "végétation", cette partie n'est pas à considérer comme "zone humide".

Illustration du relevé des végétations V8 :



c) Relevé pédologique P13

Profondeur		Texture du sol	Couleur du sol	Taches d'oxydo-réduction (%)	Concrétions ferro-manganiques	Classe GEPPA
Haut	Bas					
0		Remblais			/	Aucune correspondance

Refus de tarière dès la surface

Schématisation du sondage

Hauteur (cm)	Horizon	Type de sol	Conclusion
0 - 25	?	Aucune correspondance	NON ZONE HUMIDE
25 - 50	?		
50 - 80	?		
80 - 120	?		

Les limites des horizons décrits (0-25 ; 25-50 ; 50-80 et 80-120) correspondent aux profondeurs indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2009. Il s'agit des limites décisionnelles permettant le classement d'une zone en zone

La tarière ne pénètre pas dans le sol, les remblais étant très compacts. Le carottage effectué ne permet pas de classer le sol d'après les classes d'hydromorphie du GEPPA. Ce type de sol ne peut pas être classé.

d) Relevé pédologique P14

Profondeur		Texture du sol	Couleur du sol	Taches d'oxydo-réduction (%)	Concrétions ferro-manganiques	Classe GEPPA
Haut	Bas					
0	20	Sableux + remblais	Brun (Terre végétale)	0	/	Aucune correspondance
20	30		Verdâtre gris	5	/	

Refus de tarière à 30 cm

Schématisation du sondage

Hauteur (cm)	Horizon	Type de sol	Conclusion
0 - 25	?	Aucune correspondance	NON ZONE HUMIDE
25 - 50	?		
50 - 80	?		
80 - 120	?		

Les limites des horizons décrits (0-25 ; 25-50 ; 50-80 et 80-120) correspondent aux profondeurs indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2009. Il s'agit des limites décisionnelles permettant le classement d'une zone en zone

La matrice est grise-verdâtre entre 20-30, signe d'une stagnation d'eau quasi permanente mais la tarière ne pénètre plus dans le sol dès 30 cm (remblais très compacts). Le carottage effectué ne permet pas de classer le sol d'après les classes d'hydromorphie du GEPPA. Ce type de sol n'est pas classé en ZONE HUMIDE mais le relevé n'a pas pu dépasser 50 cm de profondeur.

e) Conclusion quant au caractère de la zone

Relevés :

Pédologiques	P13	P14
Des végétations	V7	V8

Ni les relevés de végétation, ni les relevés pédologiques n'ont conclu au caractère humide de cette partie de prairie.

Par conséquent, l'ensemble de la zone ne peut être considérée comme humide.

5. Boisement de Frêne et Erable sycomore

a) Relevé des végétations V5

Description globale du secteur :

Boisement spontané de Frêne commun et Erable sycomore sur partie non remblayée à proximité de la rivière.

1 strate présente :

Strate arborée OUI/~~NON~~

Strate arbustive OUI/~~NON~~

Strate herbacée OUI/~~NON~~



Pour évaluer le caractère ou non de « zone humide » de cet habitat, un relevé sur une placette de 12 pas de diamètre (milieu arboré) a donc été réalisé comme préconisé dans l'arrêté.

L'ensemble des espèces végétales présentes a été relevé, leur recouvrement relatif (en pourcentage) a également été indiqué.

Le tableau ci-dessous récapitule les espèces observées et leur fréquence.

Taxon	Dominance (en %)	Espèces indicatrices de "zone humide"
Strate arborée		
<i>Populus sp.</i>	50%	
<i>Fraxinus excelsior</i>	30%	
<i>Carpinus betulus</i>	20%	
<i>Betulus sp.</i>	+	
<i>Quercus robur</i>	+	
<i>Acer pseudoplatanus</i>	+	
Strate arbustive		
<i>Ribes rubrum.</i>	100%	x
Strate herbacée		
<i>Hedera helix</i>	70%	
<i>Arum maculatum</i>	20%	
<i>Ranunculus flammula</i>	10%	X

Seuil de 50% de recouvrement (par strate) ou dont le recouvrement atteint au moins 20% : espèces à prendre en considération dans l'analyse du caractère hygrophile de la végétation.

Le tableau suivant récapitule le nombre des espèces dominantes et le nombre d'espèces dominantes caractérisant une zone humide (toutes strates confondues) :

Nombre d'espèces dominantes	6	Non zone humide
Nombre d'espèces dominantes et des zones humides	1	

Aucune des espèces dominantes n'est citée dans la liste des espèces des zones humides.

➔ Selon le critère "végétation", cette partie n'est pas à considérer comme "zone humide".

Illustration du relevé des végétations V5



b) Relevé pédologique P7

Profondeur		Texture du sol	Couleur du sol	Taches d'oxydo-réduction (%)	Concrétions ferromanganiques	Classe GEPPA
Haut	Bas					
0	10	Argilo-limoneux	Brun (terre végétale)	0		Vld
10	25		Brun clair avec quelques taches rouilles et grises	2		
25	50		Brun plus clair avec nombreuses taches grises et rouilles	5		
50	120	Tourbe	Noire (végétation non décomposée en milieu saturé en eau)	6		

Schématisation du sondage

Hauteur (cm)	Horizon	Type de sol	Conclusion
0 - 25	(g)/g	Vld	ZONE HUMIDE
25 - 50	G		
50 - 80	H		
80 - 120	H		

Les limites des horizons décrits (0-25 ; 25-50 ; 50-80 et 80-120) correspondent aux profondeurs indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2009. Il s'agit des limites décisionnelles permettant le classement d'une zone en zone

La présence des traits rédoxiques dès -10cm qui se prolongent et s'intensifient en profondeur jusqu'à un horizon histique très important permettent de classer le sol en type Vld d'après les classes d'hydromorphie du GEPPA.

Ce type de sol est classé en **ZONE HUMIDE**.

Illustrations du relevé pédologique P7 :



Horizon histique :



c) Relevé pédologique P8

Profondeur		Texture du sol	Couleur du sol	Taches d'oxydo-réduction (%)	Concrétions ferro-manganiques	Classe GEPPA
Haut	Bas					
0	20	Argilo-limoneux	Brun (terre végétale)	0		Vld
20	45		Brun clair à taches rouilles et grises	5		
45	70		Gris	6		
70	120	Tourbe	Noire (végétation non décomposée en milieu saturé en eau)	6		

Schématisation du sondage

Hauteur (cm)	Horizon	Type de sol	Conclusion
0 - 25	(g)	Vld	ZONE HUMIDE
25 - 50	G		
50 - 80	G/H		
80 - 120	H		

Les limites des horizons décrits (0-25 ; 25-50 ; 50-80 et 80-120) correspondent aux profondeurs indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2009. Il s'agit des limites décisionnelles permettant le classement d'une zone en zone

La présence des traits rédoxiques dès -20cm qui se prolongent et s'intensifient en profondeur jusqu'à un horizon histique permettent de classer le sol en type Vld d'après les classes d'hydromorphie du GEPPA.

Ce type de sol est classé en **ZONE HUMIDE**.

Illustrations du relevé pédologique P8 :



d) Conclusion quant au caractère de la zone

Relevés :

Pédologiques	P7	P8
Des végétations	V5	

Les relevés pédologiques ont permis de mettre en évidence des sols de zones humides même si le relevé de végétation n'a pas été concluant. L'ensemble du boisement de feuillus à Frêne et Erable dominant est considéré comme humide.

6. Peupleraie (est du site)

a) Relevé pédologique P9



Profondeur		Texture du sol	Couleur du sol	Taches d'oxydo-réduction (%)	Concrétions ferro-manganiques	Classe GEPPA
Haut	Bas					
0	20	Argilo-limoneux	Brun (terre végétale)	0		Vld
20	50		Brun clair à nombreuses taches rouilles et grises	5		
50	120	Tourbe	Noire (végétation non décomposée en milieu saturé en eau)	6		

Schématisation du sondage

Hauteur (cm)	Horizon	Type de sol	Conclusion
0 - 25	(g)	Vld	ZONE HUMIDE
25 - 50	G		
50 - 80	H		
80 - 120	H		

Les limites des horizons décrits (0-25 ; 25-50 ; 50-80 et 80-120) correspondent aux profondeurs indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2009. Il s'agit des limites décisionnelles permettant le classement d'une zone en zone

La présence des traits rédoxiques dès -20cm qui se prolongent et s'intensifient en profondeur jusqu'à un horizon histique permettent de classer le sol en type Vld d'après les classes d'hydromorphie du GEPPA.

Ce type de sol est classé en **ZONE HUMIDE**.

b) Conclusion quant au caractère de la zone

Aucun relevé des végétations n'a été effectué sur cette zone car il s'agit d'une peupleraie plantée.

Le relevé pédologique a permis de mettre en évidence un sol de zones humides. L'ensemble de la peupleraie est considéré comme humide.

7. Saulaie-Frênaie sur talus

a) Relevé des végétations V6

Description globale du secteur :

Boisement dense à Frêne et Saule dominants sur sol remblayé.

1 strate présente :

Strate arborée OUI/~~NON~~

Strate arbustive OUI/~~NON~~

Strate herbacée OUI/~~NON~~



Pour évaluer le caractère ou non de « zone humide » de cet habitat, un relevé sur une placette de 12 pas de diamètre (milieu arboré) a donc été réalisé comme préconisé dans l'arrêté.

L'ensemble des espèces végétales présentes a été relevé, leur recouvrement relatif (en pourcentage) a également été indiqué.

Le tableau ci-dessous récapitule les espèces observées et leur fréquence.

Taxon	Dominance (en %)	Espèces indicatrices de "zone humide"
Strate arborée		
<i>Fraxinus excelsior</i>	60%	
<i>Salix alba/cinerea</i>	30%	X
<i>Populus sp.</i>	5%	
<i>Fagus sylvatica</i>	5%	
<i>Quercus robur</i>	+	
Strate arbustive		
Non représentée		
Strate herbacée		
<i>Hedera helix</i>	90%	
<i>Ranunculus repens</i>	5%	X
<i>Arum maculatum</i>	5%	

Seuil de 50% de recouvrement (par strate) ou dont le recouvrement atteint au moins 20% : espèces à prendre en considération dans l'analyse du caractère hygrophile de la végétation.

Le tableau suivant récapitule le nombre des espèces dominantes et le nombre d'espèces dominantes caractérisant une zone humide (toutes strates confondues) :

Nombre d'espèces dominantes	3	Non zone humide
Nombre d'espèces dominantes et des zones humides	1	

Moins de la moitié des espèces dominantes est citée dans la liste des espèces des zones humides.

➔ Selon le critère "végétation", cette partie n'est pas à considérer comme "zone humide".

b) Relevé pédologique P10

Profondeur		Texture du sol	Couleur du sol	Taches d'oxydo-réduction (%)	Concrétions ferro-manganiques	Classe GEPPA
Haut	Bas					
0		Remblais			/	Aucune correspondance

Refus de tarière dès la surface

Schématisation du sondage

Hauteur (cm)	Horizon	Type de sol	Conclusion
0 - 25	?	Aucune correspondance	NON ZONE HUMIDE
25 - 50	?		
50 - 80	?		
80 - 120	?		

Les limites des horizons décrits (0-25 ; 25-50 ; 50-80 et 80-120) correspondent aux profondeurs indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2009. Il s'agit des limites décisionnelles permettant le classement d'une zone en zone

La tarière ne pénètre pas dans le sol, les remblais étant très compacts. Le carottage effectué ne permet pas de classer le sol d'après les classes d'hydromorphie du GEPPA. Ce type de sol ne peut pas être classé.

Illustration du secteur :



c) Relevé pédologique P11

Profondeur		Texture du sol	Couleur du sol	Taches d'oxydo-réduction (%)	Concrétions ferromanganiques	Classe GEPPA
Haut	Bas					
0		Remblais			/	Aucune correspondance

Refus de tarière dès la surface

Schématisation du sondage

Hauteur (cm)	Horizon	Type de sol	Conclusion
0 - 25	?	Aucune correspondance	NON ZONE HUMIDE
25 - 50	?		
50 - 80	?		
80 - 120	?		

Les limites des horizons décrits (0-25 ; 25-50 ; 50-80 et 80-120) correspondent aux profondeurs indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2009. Il s'agit des limites décisionnelles permettant le classement d'une zone en zone

La tarière ne pénètre pas dans le sol, les remblais étant très compacts. Le carottage effectué ne permet pas de classer le sol d'après les classes d'hydromorphie du GEPPA. Ce type de sol ne peut pas être classé.

d) Conclusion quant au caractère de la zone

Relevés :

Pédologiques	P10	P11
Des végétations	V6	

Ni le relevé de végétation, ni les relevés pédologiques n'ont conclu au caractère humide de cette partie de prairie. Par conséquent, l'ensemble de la zone ne peut être considérée comme humide.

8. Roncier, Saulaie, Joncaie

a) Relevé des végétations V9

Description globale du secteur :

Ronciers en colonisation par des repousses de Saules et où se développent quelques pieds de Jongs.

1 strate présente :

Strate arborée OUI/~~NON~~

Strate arbustive OUI/~~NON~~

Strate herbacée OUI/~~NON~~



Pour évaluer le caractère ou non de « zone humide » de cet habitat, un relevé sur une placette de 12 pas de diamètre (milieu arboré) a donc été réalisé comme préconisé dans l'arrêté.

L'ensemble des espèces végétales présentes a été relevé, leur recouvrement relatif (en pourcentage) a également été indiqué.

Le tableau ci-dessous récapitule les espèces observées et leur fréquence.

Taxon	Dominance (en %)	Espèces indicatrices de "zone humide"
Strate arborée		
<i>Salix cinerea</i>	100%	X
Strate arbustive		
Non représentée		
Strate herbacée		
<i>Juncus inflexus</i>	30%	X
<i>Potentilla reptans</i>	25%	
<i>Rubus sp</i>	20%	
<i>Ranunculus repens</i>	10%	X
<i>Pastinaca sativa</i>	5%	
<i>Plantago lanceolata</i>	+	
<i>Prunella vulgare</i>	+	
<i>Daucus carota</i>	+	

Seuil de 50% de recouvrement (par strate) ou dont le recouvrement atteint au moins 20% : espèces à prendre en considération dans l'analyse du caractère hygrophile de la végétation.

Le tableau suivant récapitule le nombre des espèces dominantes et le nombre d'espèces dominantes caractérisant une zone humide (toutes strates confondues) :

Nombre d'espèces dominantes	4	Zone humide
Nombre d'espèces dominantes et des zones humides	2	

La moitié des espèces dominantes est citée dans la liste des espèces des zones humides.

➔ Selon le critère "végétation", cette partie est à considérer comme "zone humide".



b) Relevé pédologique P12

Profondeur		Texture du sol	Couleur du sol	Taches d'oxydo-réduction (%)	Concrétions ferro-manganiques	Classe GEPPA
Haut	Bas					
0		Remblais			/	Aucune correspondance

Refus de tarière dès la surface

Schématisation du sondage

Hauteur (cm)	Horizon	Type de sol	Conclusion
0 - 25	?	Aucune correspondance	NON ZONE HUMIDE
25 - 50	?		
50 - 80	?		
80 - 120	?		

Les limites des horizons décrits (0-25 ; 25-50 ; 50-80 et 80-120) correspondent aux profondeurs indiquées dans l'arrêté du 1er octobre 2009. Il s'agit des limites décisionnelles permettant le classement d'une zone en zone

La tarière ne pénètre pas dans le sol, les remblais étant très compacts. Le carottage effectué ne permet pas de classer le sol d'après les classes d'hydromorphie du GEPPA. Ce type de sol ne peut pas être classé.

c) Conclusion quant au caractère de la zone

Relevés :

Pédologiques	P12
Des végétations	V9

Le relevé de végétation a conclu au caractère humide de cette zone. Le sondage pédologique n'a pas été concluant du fait de la compacité des remblais empêchant le carottage. L'ensemble de la zone peut être considérée comme humide.

C. DELIMITATION DES ZONES HUMIDES

Bilan des relevés

Zone	Prairie mésophile/calicole								Boisement de Frêne		Peupleraie	Saulaie-Frênaie		Roncier Saulaie Joncaie
Relevé pédologique	P1	P2	P3	P4	P5	P6	P13	P14	P7	P8	P9	P10	P11	P12
Relevé des végétations	V1		V2	V3	V4	V7	V8	V5			V6		V9	
Conclusion	Non zone humide								Zone humide			Non zone humide		Zone humide

D'après les relevés pédologiques et de végétations, ce sont 8 440 m² de la zone d'étude qui sont à classer en zone humide. En effet les sondages pédologiques P7, P8 et P9 ainsi que le relevé de végétations V6, présentent les caractéristiques d'un sol hydromorphe et/ou d'une végétation hygrophile. Les autres relevés pédologiques/des végétations ne présentent pas de caractéristiques de zone humide.

La carte ci-après reprend le contour des zones humides déterminées par les relevés de végétations et les sondages pédologiques.

**MISE EN EVIDENCE DES SECTEURS
CLASSES « ZONE HUMIDE »
(ALFA ENVIRONNEMENT, 2016)**



Légende

Site - Clermont - Aire d'accueil des gens du voyage

Relevé de caractérisation

Non Zone humide

Zone humide

Zone non humide

Délimitation de zone humide

0 10 20 40 Mètres

Alfa
ENVIRONNEMENT Réalisation ALFA Environnement, 2016

Source: Esri, Intel, USDA, USGS, AEX, GeoEye, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, and the GIS User Community

CONCLUSION

Les relevés de végétation et de sols ont permis de délimiter les zones humides au titre de l'arrêté sur la caractérisation des zones humides sur le secteur d'étude.

Il s'agit notamment du boisement de feuillus au sud-est du site ainsi que la peupleraie. Ces deux boisements se situent à des niveaux topographiques bas et se sont développés en bordure de cours d'eau (La Brèche).

Le reste de la zone étude ne relève pas des zones humides. On soulignera néanmoins, que la parcelle d'étude présente de nombreux secteurs remblayés n'ont pu être réalisés et pour lesquels les végétations qui s'y développent sont caractéristiques de prairie mésophile à tendance calcicole.

Un dossier Loi sur l'eau sera nécessaire si la surface de zone humide impactée est supérieure à 1000m² notamment au titre de la rubrique :

- 3.3.1.0 : Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 1 ha : soumis à Déclaration.

Cette procédure est nécessaire (durée d'instruction 2 mois) mais ne signe pas pour autant l'interdiction absolue du projet. En revanche, elle induira implicitement un régime de mesures compensatoires importantes, *a minima* pour une surface égale à :

- 100% minimum de la surface détruite pour la création d'une zone humide sur un terrain caractérisé comme non humide,
- Ou à 150% minimum de la surface impactée pour une restauration d'une zone humide existante.

↳ Zone humide à créer ou à restaurer de préférence dans les environs du projet.



CLERMONT (60)

Volet écologique dans le
cadre de l'Etude
d'impacts sur le site de
l'aire d'accueil des Gens
du Voyage
ETAT INITIAL - DOCUMENT
INTERMEDIARE

MARS 2016



📍 4 bis, rue de Verdun
62360 La Capelle-les-Boulogne
☎ 03 21 30 53 01
📠 03 21 30 53 02
✉ alfa@alfa-environnement.fr



Coordination de la mission : Pascal DESFOSSEZ

Prospections : Yannick CHER - Sophie COSSEMENT - Isabelle LEMORT

Rédaction : Yannick CHER

Avec la collaboration et la relecture de : Pascal DESFOSSEZ

Réalisation des cartes : Rémy CUVILLIER

CLERMONT (60)

Volet écologique dans le
cadre de l'Etude
d'impacts sur le site de
l'aire d'accueil des Gens
du Voyage

ETAT INITIAL - DOCUMENT
INTERMEDIARE

MARS 2016



✉ 4 bis, rue de Verdun
62360 La Capelle-les-Boulogne

☎ 03 21 30 53 01

📠 03 21 30 53 02

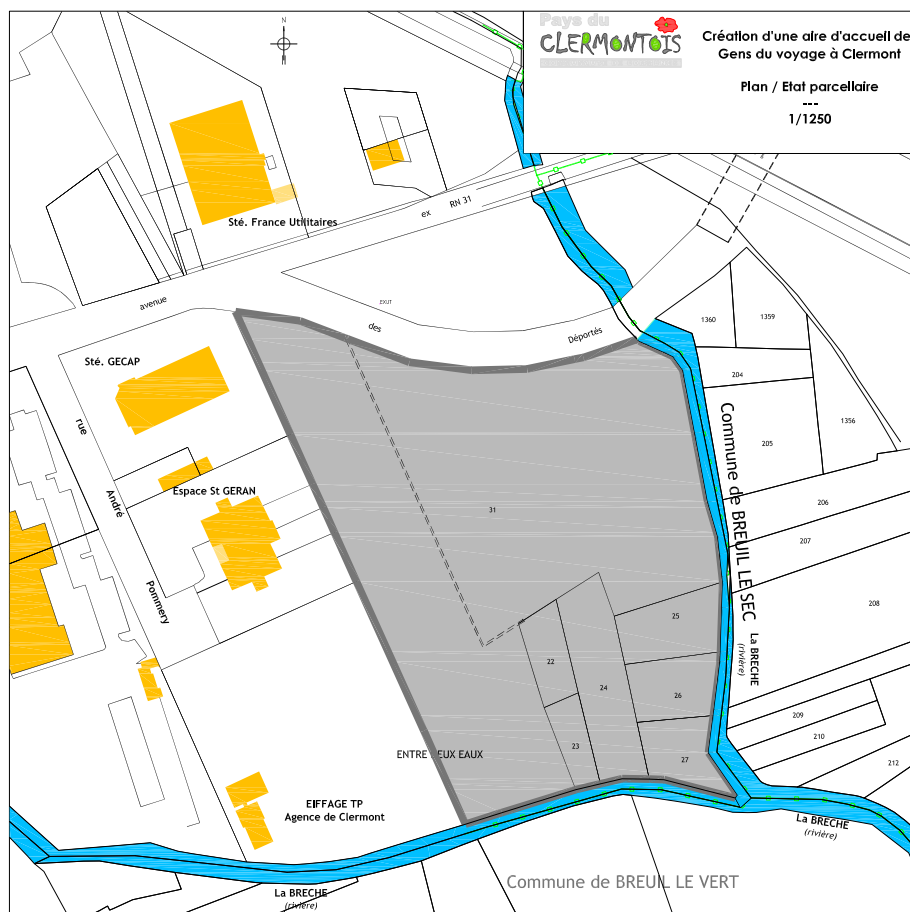
✉ alfa@alfa-environnement.fr

Sommaire

I.	CADRE DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE	2
II.	PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT	4
A.	Au sein des périmètres d'étude	4
B.	A proximité du périmètre d'étude global	4
III.	DESCRIPTION DU SITE ET PATRIMOINE NATUREL SUR LE PERIMETRE DES PARCELLES ET DE LEURS ABORDS	
A.	Description des habitats naturels et semi-naturels.....	8
B.	Zones humides	13
C.	Intérêt floristique	14
D.	Intérêt faunistique	23
E.	La place du site dans le réseau d'espaces naturels	27
F.	Analyse patrimoniale et fonctionnelle	28
IV.	ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LA BIODIVERSITE	30

I. CADRE DE L'ETUDE ET METHODOLOGIE

Le projet se situe sur la commune de Clermont (60), avenue des déportés et concerne les parcelles AR 22, 23, 24, 250, 26, 27 et 31 (lieu-dit "entre deux eaux"), le long de la rivière La Brèche.



L'expertise écologique intègre :

- une phase bibliographique visant une synthèse des connaissances sur le plan écologique (consultation des bases de données de Picardie-Nature - clicnat.fr, et du Conservatoire Botanique National de Bailleul - échelle communale, données de la DREAL Picardie, de l'INPN, une étude réalisée par le CPIE Val de Somme en 2013 proche de la zone d'étude à Breuil-le-Vert),
- des relevés de terrain en automne et hiver (2015-2016) - des relevés complémentaires sont prévus sur un cycle annuel,
- un bilan de l'intérêt du patrimoine naturel,

Les inventaires de terrain, réalisés à l'automne et en hiver 2015-2016, ne visent pas une réelle exhaustivité mais visent à évaluer la sensibilité des milieux.

Les relevés de faune (oiseaux sédentaires et hivernants) et de la flore supérieure (tardives et précoces) réalisés permettent d'appréhender ces groupes et de mettre en évidence à la fois la diversité de ces groupes sur le secteur d'étude et la sensibilité des milieux sur le plan écologique.

Ont donc été étudiés au travers des inventaires de terrain :

- les habitats naturels,
- la flore,
- l'avifaune (espèces hivernantes, sédentaires et de passage),

Les autres groupes seront appréhendés au printemps et en été :

- les oiseaux nicheurs,
- les insectes : orthoptères, odonates, papillons de jour,
- les reptiles et les amphibiens,
- les chiroptères.

	23//11/15	21/01/16	03/03/16	A venir					
Habitats naturels	X			X					
Flore	X	X		X					
Oiseaux nicheurs			X	X					
Oiseaux hivernants	X	X							
Oiseaux sédentaires	X	X	X	X					
Oiseaux de passage	X		X	X					
Entomofaune				X					
Herpétofaune				X					
Chiroptères				X					

A noter que les autres groupes, sans avoir fait l'objet de recherches ciblées, ont été notés lorsqu'ils faisaient l'objet d'observations.

II. PERIMETRES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTION EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

A. AU SEIN DES PERIMETRES D'ETUDE

Le périmètre d'étude n'est pas localisé directement au sein d'un périmètre d'inventaires ou protections en faveur du patrimoine naturel.

B. A PROXIMITE DU PERIMETRE D'ETUDE GLOBAL

3 ZNIEFF de type 1 sont présentes à environ 2 kilomètres :

- BOIS DE LA FRÊTE À FITZ-JAMES - Znieff n° 220013618
- BOIS DES CÔTES, MONTAGNES DE VERDERONNE, DU MOULIN ET DE BERTHAUT - Znieff n° 220014098
- RESEAU DE COURS D'EAU SALMONICOLES DU PLATEAU PICARD ENTRE BEAUVAIS ET COMPIEGNE : LAVERSINES, ARONDE ET BRECHE - Znieff n° 220420018.

2 ZICO (zone importante pour la conservation des oiseaux) sont situées à environ 8 et 18 kilomètres du secteur d'étude.

Ces espaces valent par les milieux aquatiques, humides, forestiers et bocagers qui les couvrent et les espèces animales et végétales patrimoniales et/ou protégées qui les occupent.

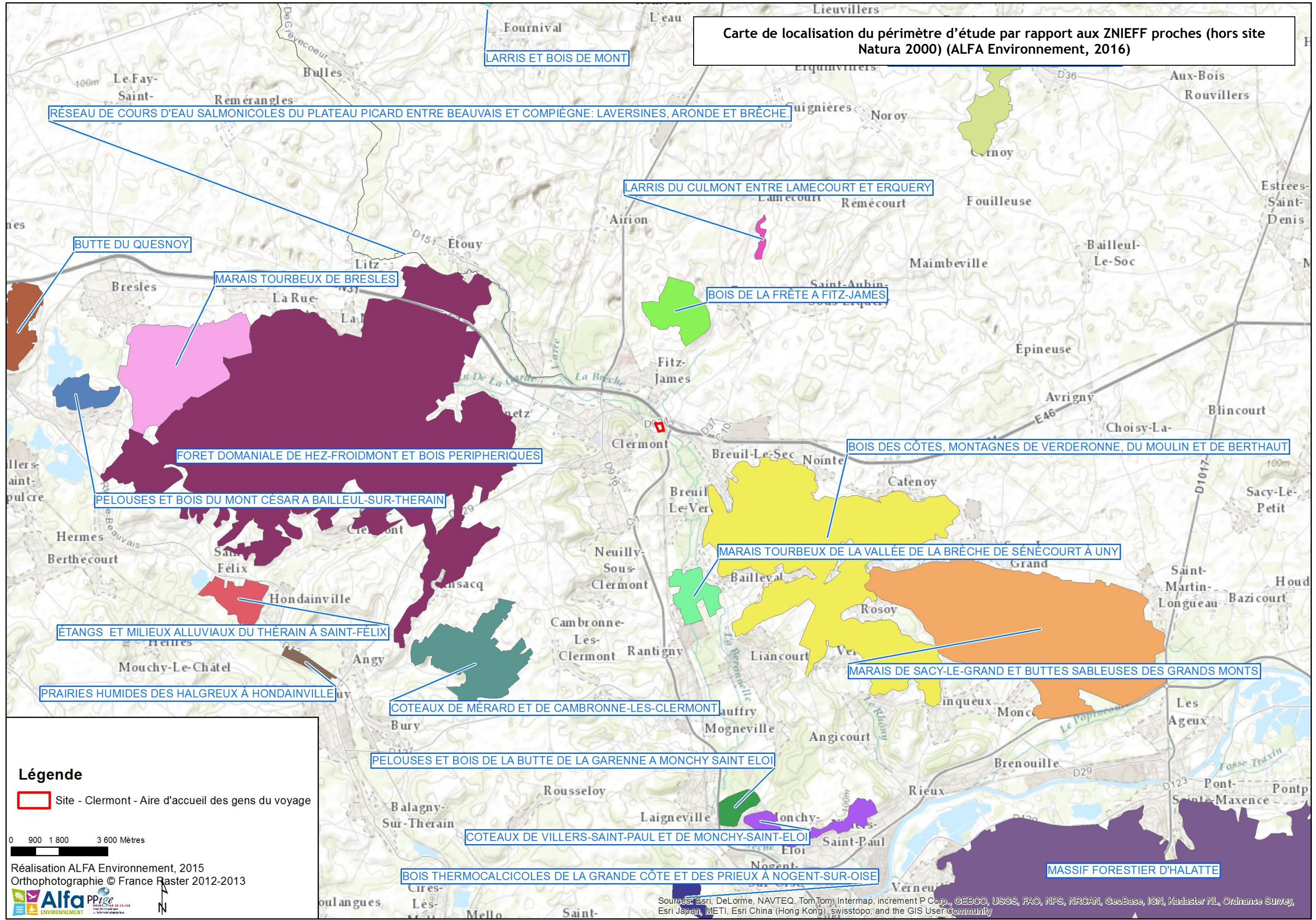
Ces espaces d'intérêt en termes de patrimoine naturel ne sont pas remis en cause par le projet.

Aucun site d'intérêt communautaire n'est présent sur le secteur d'étude, mais ce dernier se situe à environ 6 kilomètres (voir carte page suivante), du site NATURA 2000 le plus proche, le site FR322003 " Marais de Sacy le Grand" désigné au titre de la Directive Habitat et faisant l'objet d'un DOCOB (document d'objectifs).

Plus éloignés de la zone d'étude, d'autres sites Natura 2000 sont à appréhender (en fonction de la nature du projet) :

- FR2200377 : Massif forestier de Hez Froidmont et Mont César
- FR2200379 : Coteaux de l'Oise autour de Creil
- FR2200380 : Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville
- FR32200369 : Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)
- FR2212005 : Massif des 3 forêts et Bois du Roi (Directive Oiseaux)

Carte de localisation du périmètre d'étude par rapport aux ZNIEFF proches (hors site Natura 2000) (ALFA Environnement, 2016)



Légende

Site - Clermont - Aire d'accueil des gens du voyage

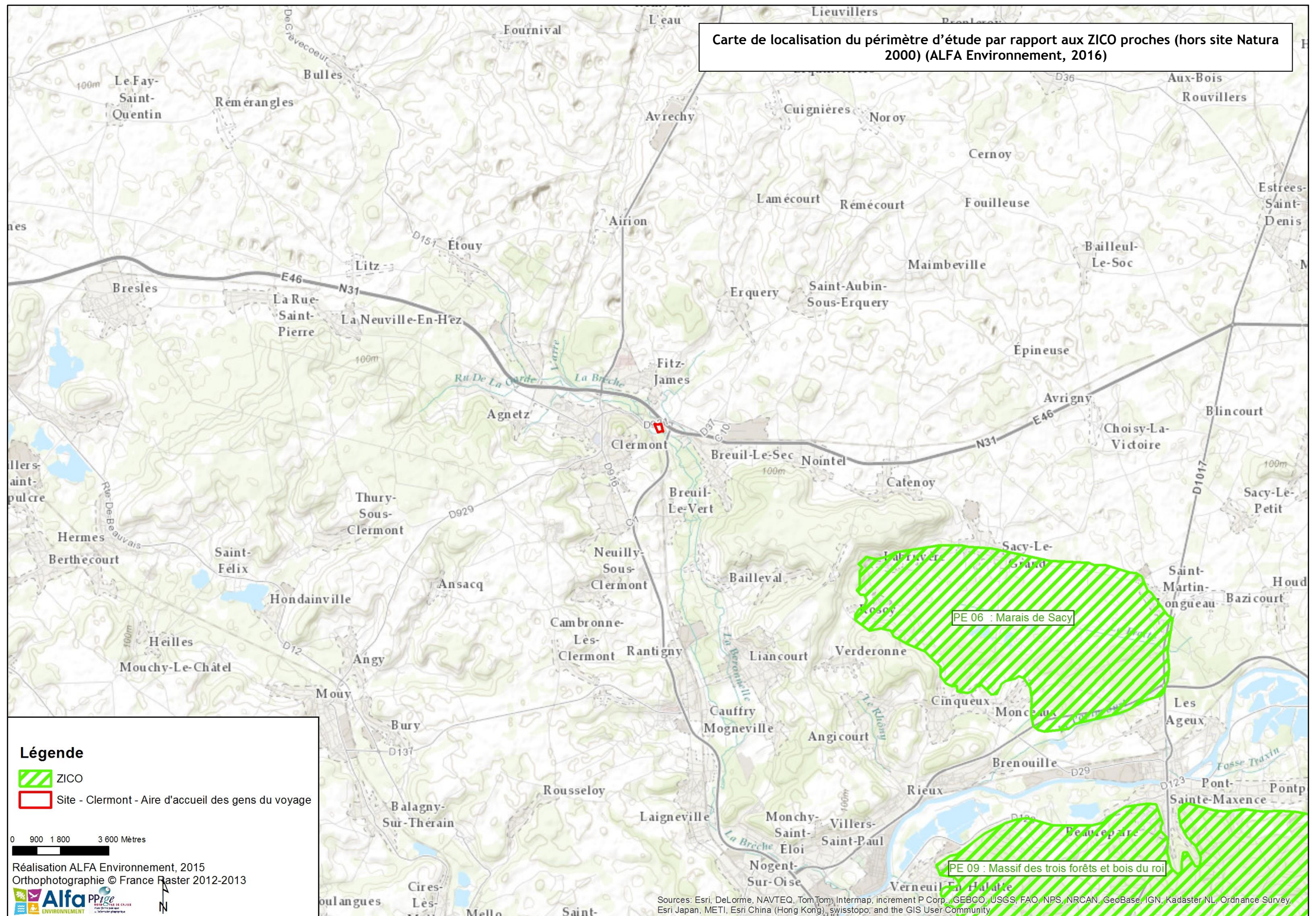
0 900 1 800 3 600 Mètres

Réalisation ALFA Environnement, 2015
Orthophotographie © France Raster 2012-2013





Sources: Esri, DeLorme, NAVTEQ, TomTom, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, and the GIS User Community

Carte de localisation du périmètre d'étude par rapport aux ZICO proches (hors site Natura 2000) (ALFA Environnement, 2016)



Légende

-  ZICO
-  Site - Clermont - Aire d'accueil des gens du voyage

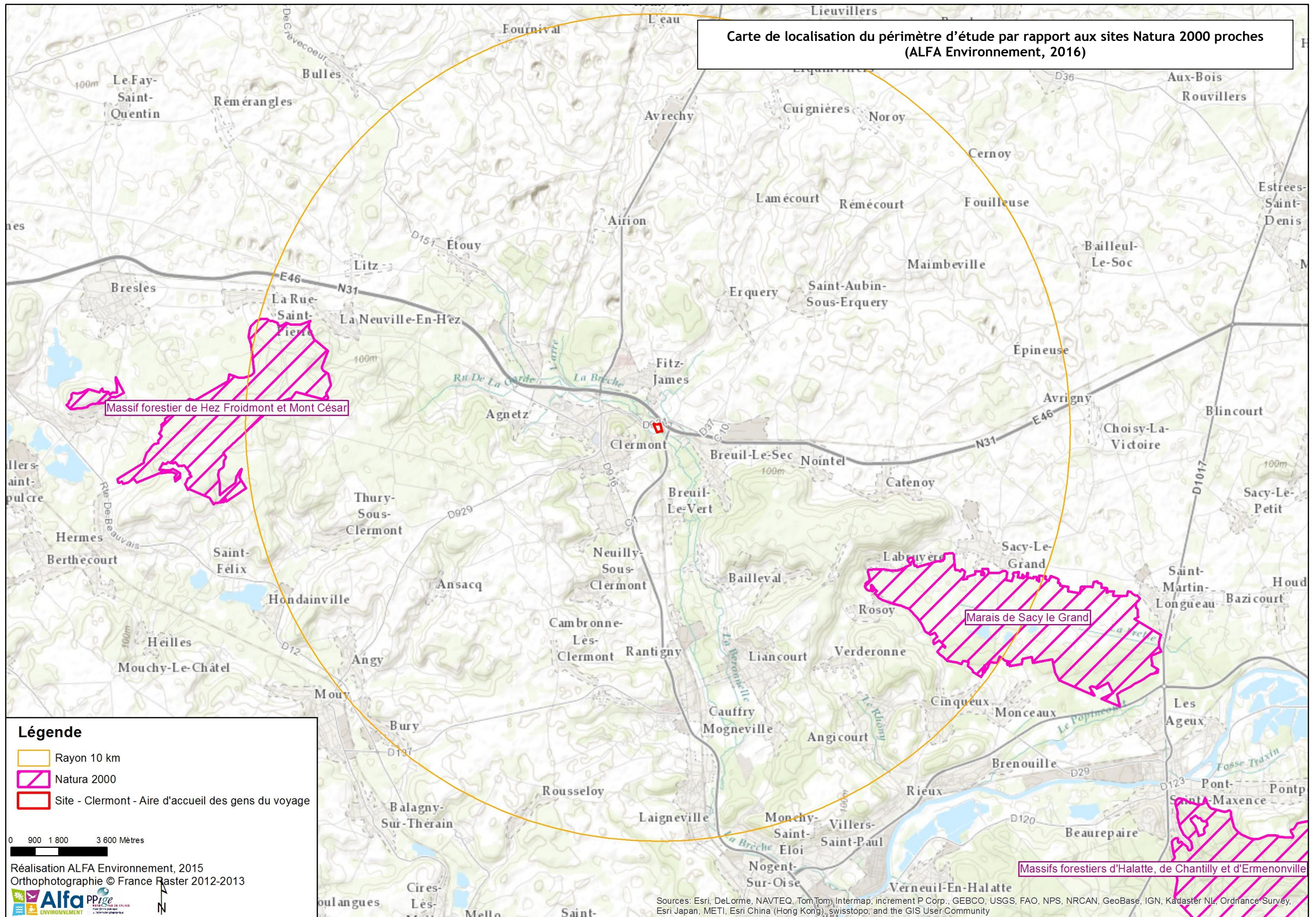
0 900 1 800 3 600 Mètres

Réalisation ALFA Environnement, 2015
Orthophotographie © France Raster 2012-2013






Sources: Esri, DeLorme, NAVTEQ, TomTom, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, and the GIS User Community

Carte de localisation du périmètre d'étude par rapport aux sites Natura 2000 proches (ALFA Environnement, 2016)



Légende

-  Rayon 10 km
-  Natura 2000
-  Site - Clermont - Aire d'accueil des gens du voyage

0 900 1 800 3 600 Mètres

Réalisation ALFA Environnement, 2015
Orthophotographie © France Raster 2012-2013



Sources: Esri, DeLorme, NAVTEQ, TomTom, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, and the GIS User Community

III. DESCRIPTION DU SITE ET PATRIMOINE NATUREL SUR LE PERIMETRE DES PARCELLES ET DE LEURS ABORDS

Les éléments suivants sont issus d'inventaires de terrain sur le périmètre d'études de novembre 2015 à mars 2016. Le bilan de cette expertise écologique est repris ci-dessous.

A. DESCRIPTION DES HABITATS NATURELS ET SEMI-NATURELS

Le secteur d'étude ne présente pas d'habitats naturels à très forte valeur patrimoniale de façon intrinsèque, il présente toutefois une grande variété d'habitats avec des emprises importantes qui favorisent l'expression d'une faune et d'une flore relativement diversifiées pour la surface considérée.

Cette relative richesse tient aux différentes conditions physiques qui influencent le site (terrains secs remblayés, terrains proches de la rivière "La Brèche", plus hygrophiles) et aux espaces proches.

Le site longe la Brèche et un de ses affluents au sud et à l'est et est constitué outre des berges de ce dernier, d'espaces sans vocation marquée (terrains remblayés) ou d'espaces boisés colonisés spontanément ou plantés (peupliers).

Le site s'insère dans des espaces anthropiques à l'ouest et au nord et dans des espaces plus naturels (bois, cours d'eau à l'est et au sud).

Ces différents habitats naturels à semi-naturels sont décrits et cartographiés ci-après.

Cours d'eau et ses berges (cor. Biot. : 24.1 / 37.1 / 37.25 /44.33)

La Brèche et son affluent longent les parties est et sud du site.

Il présente une végétation aquatique assez limitée sur les parties les mieux éclairées, et très peu là où les arbres dominent largement les berges.

Les berges montrent un profil assez homogène avec une faible différence entre le haut de berge et le cours d'eau mais les pentes y sont quasi verticales. Le développement des végétations hygrophiles y est par conséquent assez limité.

On note toutefois des secteurs relictuels d'aulnaies (cor. Biot. : 44.33) et de mégaphorbiaies (cor. Biot. : 37.1 / 37.25). Ces habitats d'intérêt écologique témoignent de la végétation qui devait s'exprimer autrefois sur les bords de la Brèche. Ils sont toutefois très réduits en surface et ne présentent pas d'intérêt élevé pour la faune spécifique.

La présence d'odonates est probable avec quelques espèces caractéristiques des cours d'eau, dont certaines présentes un intérêt patrimonial et nécessiteront d'être étudiées.

Le cours d'eau et ses berges sont un habitat potentiel pour les chiroptères.

Le cours d'eau est également un habitat potentiel pour la faune piscicole (Truite fario, Chabot voire Lamproie de planer).



Terrains vagues et végétations prairiales dérivées (cor. Biot. : 87 x 38.2)

L'essentiel du site a été remblayé il y a quelques dizaines d'années en lien avec les constructions voisines de la zone d'activité.

Ces terrains remblayés ont été colonisés par une végétation prairiale mêlant végétations prairiales mésophiles et végétations prairiales calcicoles (avec notamment présence du Brachypode penné, *Brachypodium pinnatum*) en fonction de la nature du substrat en place.

Le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), le Dactyle aggloméré et autres graminées forment le couvert dominant, toutefois, la présence de "plantes à fleurs" est assez importante (Origan - *Origanum vulgare*, Ail des vignes - *Allium vineale*, Centaurée - *Centaurea sp*)

Localement se développe la Luzerne tachée (*Medicago arabica*), une espèce végétale d'intérêt patrimonial au niveau régional, bien répandue toutefois dans les espaces anthropiques.

La présence d'autres espèces végétales remarquables n'est pas à exclure, toutefois, le caractère anthropique limite sans doute la présence d'espèces à très forte valeur patrimoniale exigeantes quant à la qualité des milieux et la nature de la gestion menée.

La présence d'une diversité d'espèces animales (insectes en particulier) n'est pas à exclure sur ces espaces prairiaux, la présence d'espèces à forte valeur patrimoniale y est en revanche peu probable.

La "prairie" est plantée de quelques peupliers assez remarquables par la taille et qui pourraient servir de zones de nidification ou de gîtes aux oiseaux et chauves-souris.



Ronciers (cor. Biot. : 31.831) et Végétations rudérales (cor. Biot. : 87.2)

En frange de boisement, des ronciers et fourrés de *Prunetalia* se développent ponctuellement. Ils sont toutefois limités en surface car l'entretien de la "prairie" limite leur développement.

Les zones de déboisement récent et de dépôt de déchets verts favorisent également leur développement ainsi que le développement de végétations rudérales (friches herbacées) dominées notamment par la Grande Ortie (*Urtica dioica*).



Les espaces boisés (cor. Biot. : 41.H)

Le site est couvert par des formations boisées issues de plantations (peupliers) ou spontanées (saules, érables sycomores, frênes...):

- Une peupleraie plantée en particulier le long de la Brèche
- Un boisement spontané de frênes, érable sycomore, sur la partie non remblayée du terrain à quelques distances de la rivière
- Un boisement de recolonisation à saules dominants, en frange nord du site et le long des autres espaces boisés - ils se développent notamment sur les pentes de la zone de remblais

Ces boisements sont donc relativement diversifiés par les essences qui les composent, toutefois leur sous-bois est relativement peu varié et dominé par le Lierre grimpant (*Hedera helix*) à l'exception de la partie proche de la Brèche où des espèces liées au sous-bois (Circée de Paris - *Circaea lutetiana*, Mercuriale vivace - *Mercurialis perennis*) et aux mégaphorbiaies (Cirse des marais - *Cirsium palustre*, Cirse maraîcher - *Cirsium oleraceum*...) sont présentes.

Une espèce d'intérêt patrimonial y est présente, le Laurier des bois (*Daphne laureola*).



Pelouses sur schistes ou substrat secs (cor. Biot. : 34.1 x 87.2)

Très localement, à l'emplacement d'anciens chemins sur schistes, des végétations de types "pelouses naturelles" se développent. S'y observent des végétations dominées par des petites plantes annuelles et l'Orpin âcre (*Sedum acre*). Ces formations restent toutefois trop peu étendues pour être favorables à des populations stables d'espèces animales inféodées à ce type d'habitat.

Les prospections printanières permettront de définir si d'éventuelles espèces végétales remarquables y sont présentes. En revanche, la présence d'espèces réglementairement protégées y paraît très peu probable.



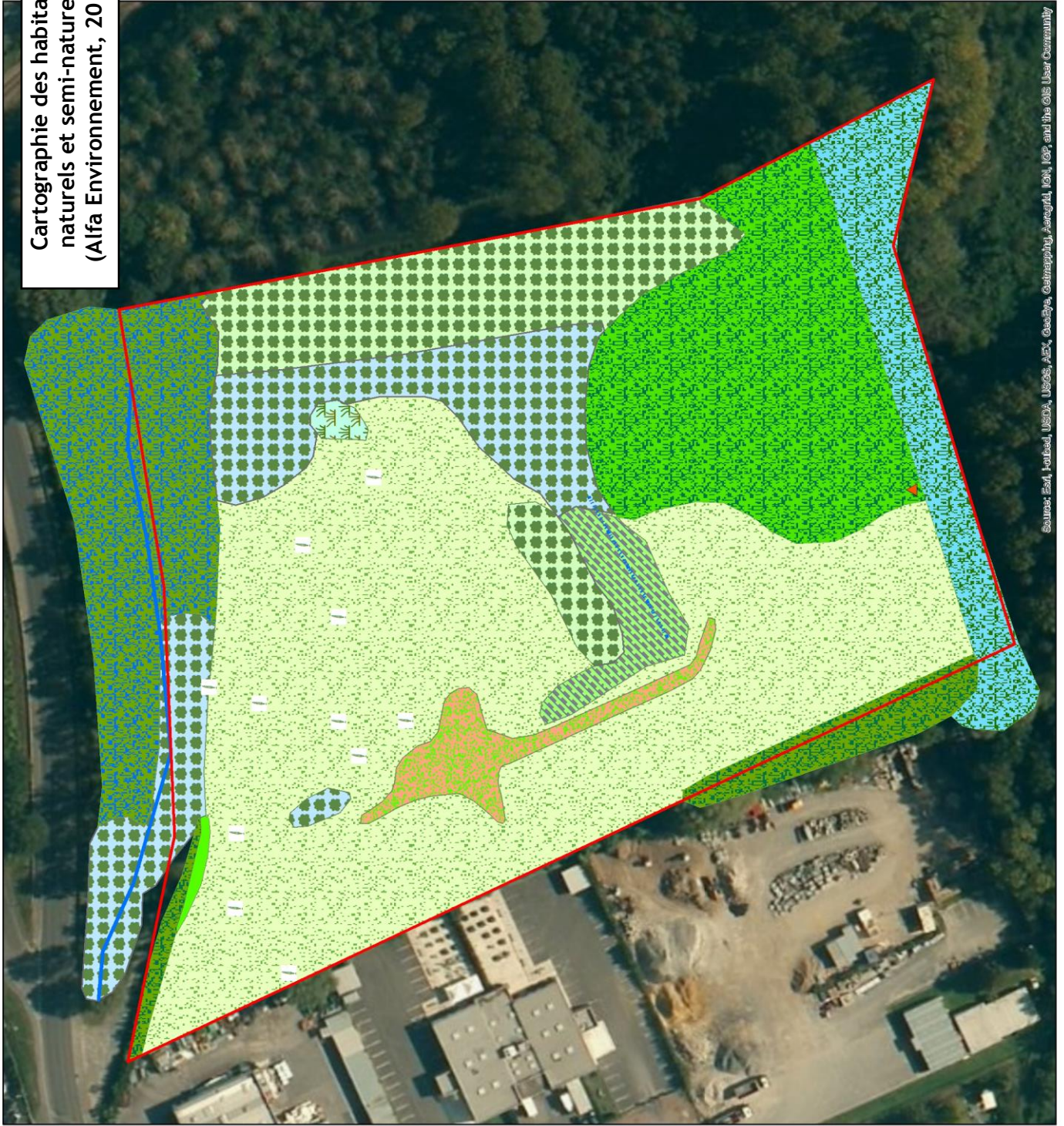
Sur les parties plus ourlifiées, en frange avec les végétations prairiales, se développent l'Orchis bouc (*Himantoglossum hircinum*), une espèce végétale d'intérêt patrimonial au niveau régional.

Fossés (cor. Biot. : 22.1)

Quelques fossés sillonnent une partie du site. Peu végétalisés et apparemment temporaires, ils pourraient néanmoins servir de zones de reproduction à certaines espèces d'amphibiens.



Cartographie des habitats naturels et semi-naturels (Alfa Environnement, 2016)



Source: Esri, DeLorme, USA, USGS, AEX, GeoEye, GeoEye, IGN, IGN, IGP, and the GIS User Community








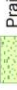




Légende

-  Site - Clermont - Aire d'accueil des gens du voyage
-  Cours d'eau
-  Fossé

Espèces végétales invasives

-  Solidage du Canada (invasive)

Arbre de haut-jet

-  Peuplier
-  Bande boisée de feuillus
-  Boisement de Frêne et Erable sycomore
-  Boisement à Bouleau et Saule
-  Déchets verts
-  Pelouse sur schiste (Bec -de-grue, Géraniums, Céraiste)
-  Peupliers
-  Prairie calcicole
-  Ripisylve de Saules et Frênes
-  Roncier, Saulaie, Joncaie
-  Saulaie
-  Talus à *Brachypodium pinnatum*

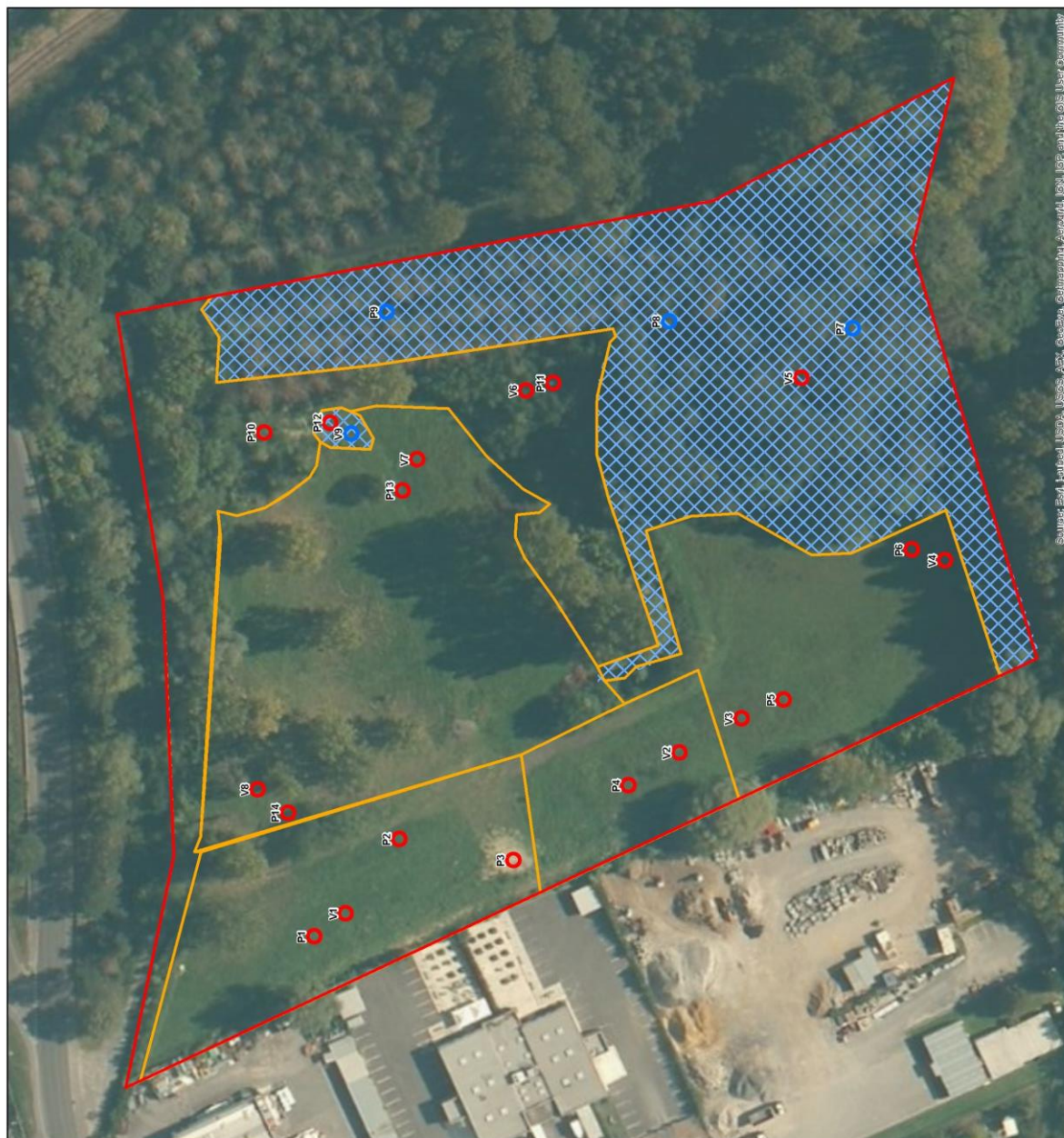




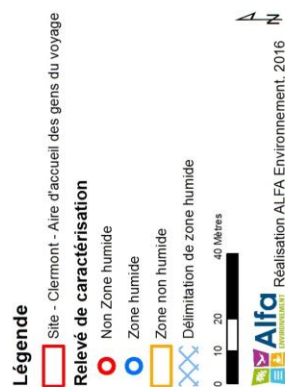
 Réalisation ALFA Environnement, 2016

B. ZONES HUMIDES

ALFA Environnement a mené en mars 2016 une expertise pour déterminer les surfaces de zones humides sur le site. La carte de délimitation de zone humides issue de cette étude est reportée ci dessous.



MISE EN EVIDENCE DES SECTEURS
CLASSES « ZONE HUMIDE »
(ALFA ENVIRONNEMENT, 2016)



C. INTERET FLORISTIQUE

a) La Végétation supérieure

112 taxons de plantes supérieures ont été inventoriés lors des prospections sur le site (ALFA Environnement, 2016). La période d'inventaire étendue de l'automne à l'hiver, n'est pas suffisante pour appréhender finement le patrimoine floristique du site et nécessitera des compléments printaniers et estivaux.

Les abords du cours d'eau, les secteurs calcicoles ou sur schistes peuvent être colonisés par des espèces rares non détectées lors des premières prospections.

Le classement suivant présente la répartition des espèces végétales selon leur rareté et les menaces en Picardie d'après *l'Inventaire de la flore vasculaire de Picardie* (CRP/CBNBL, 2012 - voir détail des sigles en annexe).

Analyse patrimoniale :

Catégorie	Abréviation	Nombre de taxons observés
RARETE		
Très commun	CC	46
Commun	C	40
Assez commun	AC	9
Peu commun	PC	6
Assez rare	AR	3
Rare	R	/
Très rare	RR	/
Exceptionnel	E	/
Indéterminé		8
TOTAL		112
MENACE		
Gravement menacée d'extinction	CR	-
Menacée d'extinction	EN	-
Vulnérable	VU	-
Quasi menacée	NT	
Espèces patrimoniales		3
Espèces déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF		3
Espèces indicatrices de zone humide		14
Protection nationale		/
Protection régionale		/
Espèces exotiques envahissantes		2 (avérées)

En résumé :

- Une diversité relativement importante au vue de la surface de la zone d'étude qui s'explique par une diversité des milieux avec la présence du cours d'eau et de secteurs hygrophiles, de végétations herbacées sur substrats variés, de boisement...
- 3 espèces d'intérêt patrimonial et considérées comme déterminantes pour la modernisation des ZNIEFF ont été relevées, elles sont listées dans le tableau ci-après.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Rareté en Picardie	Menace en Picardie	Législation	Menacé / Disparu en Picardie	Espèce déterminante pour la modernisation ZNIEFF en Picardie
<i>Medicago arabica</i>	Luzerne tachée	PC	LC			
<i>Himantoglossum hircinum</i>	Orchis bouc	PC	LC	A2<>6; C(1)		Oui
<i>Daphne laureola</i>	Laurier des bois	AR	LC			Oui

Par ailleurs, 2 espèces considérées comme invasives ont été recensées :

- Buddleia de David, *Buddleja davidii*
- Solidage du Canada, *Solidago canadensis*

La présence d'autres espèces, comme la Balsamine de l'Himalaya, n'est pas à exclure.



Orchis bouc



Luzerne tachée

Liste des espèces floristiques relevées sur le site au cours des prospections (Bilan 2016)

Famille	Taxon (nom scientifique)	Nom vernaculaire	Statuts en Picardie	Rareté en Picardie	Menace en Picardie (cotation UICN)	Législation	Intérêt patrimonial en Picardie	Espèce déterminante pour la modernisation ZNIEFF en Picardie	Espèce caractérisant les Zones Humides	Plantes exogènes envahissantes en Picardie
ACERACEAE	<i>Acer platanoides</i> L.	Érable plane	I?(NSC)	AC	LC					
ACERACEAE	<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	Érable sycomore	I?(NSC)	CC	LC					
ASTERACEAE	<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille	I(C)	CC	LC					
ROSACEAE	<i>Agrimonia eupatoria</i> L.	Aigremoine eupatoire	I	C	LC					
ALLIACEAE	<i>Allium vineale</i> L.	Ail des vignes	I	PC	LC					
BETULACEAE	<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	Aulne glutineux	I(NSC)	C	LC				Oui	
APIACEAE	<i>Anthriscus sylvestris</i> (L.) Hoffmann	Anthrisque sauvage	I	CC	LC					
POACEAE	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) Beauv. ex J. et C. Presl	Fromental élevé (s.l.)	I	CC	LC					
ASTERACEAE	<i>Artemisia vulgaris</i> L.	Armoise commune	I	CC	LC					
WOODSIACEAE	<i>Athyrium filix-femina</i> (L.) Roth	Fougère femelle	I	AC	LC					
ASTERACEAE	<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette vivace	I(SC)	CC	LC					
BETULACEAE	<i>Betula</i> sp.	Bouleau sp.								
POACEAE	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) Beauv.	Brachypode penné (s.l.)	I	C	LC					
POACEAE	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) Beauv.	Brachypode des bois	I	C	LC					
BUDDLEJACEAE	<i>Buddleja davidii</i> Franch.	Buddleia de David	Z(SC)	AC	NA					A
CALLITRICHACEAE	<i>Callitriche</i> sp.	Callitriche								
CAMPANULACEAE	<i>Campanula</i> sp.	Campanule								
BRASSICACEAE	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Med.	Capselle bourse-à-pasteur	I	CC	LC					
CYPERACEAE	<i>Carex hirta</i> L.	Laîche hérissée	I	C	LC					
CYPERACEAE	<i>Carex spicata</i> Huds.	Laîche en épi	I	PC	LC					
ASTERACEAE	<i>Centaurea jacea</i> L.	Centaurée jacée (s.l.)	I(C)	C	LC					
GENTIANACEAE	<i>Centaurium erythraea</i> Rafn	Petite centaurée commune	I	AC	LC					
CARYOPHYLLACEAE	<i>Cerastium fontanum</i> Baumg.	Céraiste commun (s.l.)	I	CC	LC					

Famille	Taxon (nom scientifique)	Nom vernaculaire	Statuts en Picardie	Rareté en Picardie	Menace en Picardie (cotation UICN)	Législation	Intérêt patrimonial en Picardie	Espèce déterminante pour la modernisation ZNIEFF en Picardie	Espèce caractérisant les Zones Humides	Plantes exogènes envahissantes en Picardie
CARYOPHYLLACEAE	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill.	Céraiste aggloméré	I	C	LC					
PAPAVERACEAE	<i>Chelidonium majus</i> L.	Chélidoine	I	C	LC					
ONAGRACEAE	<i>Circaea lutetiana</i> L.	Circée de Paris	I	C	LC					
ASTERACEAE	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	Cirse des champs	I	CC	LC					
ASTERACEAE	<i>Cirsium oleraceum</i> (L.) Scop.	Cirse des maraîchers	I	C	LC				Oui	
ASTERACEAE	<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais	I	C	LC				Oui	
ASTERACEAE	<i>Cirsium vulgare</i> (Savi) Ten.	Cirse commun	I	CC	LC					
RANUNCULACEAE	<i>Clematis vitalba</i> L.	Clématite des haies	I	CC	LC					
CORNACEAE	<i>Cornus sanguinea</i> L.	Cornouiller sanguin (s.l.)	I(C)	CC	LC					
BETULACEAE	<i>Corylus avellana</i> L.	Noisetier commun	I(S?C)	CC	LC					
MALACEAE	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine à un style	I(NC)	CC	LC					
ASTERACEAE	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr.	Crépide capillaire	I	CC	LC					
FABACEAE	<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Genêt à balais	I(C)	AC	LC					
POACEAE	<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle aggloméré	I(NC)	CC	LC					
THYMELAEACEAE	<i>Daphne laureola</i>	Laurier des bois	I	AR	LC		Oui	Oui		
APIACEAE	<i>Daucus carota</i> L.	Carotte commune (s.l.)	I(SC)	CC	LC					
POACEAE	<i>Deschampsia cespitosa</i> (L.) Beauv.	Canche cespiteuse	I	C	LC				Oui	
DIPSACACEAE	<i>Dipsacus fullonum</i> L.	Cardère sauvage	I	C	LC					
DRYOPTERIDACEAE	<i>Dryopteris cf. affinis</i> .	Dryoptéris écailleux.	LC	PC						
ORCHIDACEAE	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz	Épipactis à larges feuilles	I	AC	LC	A2<>6;C(1)				
GERANIACEAE	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hérit.	Bec-de-cigogne à feuilles de ciguë	I	AC	LC					
EUPHORBIACEAE	<i>Euphorbia peplus</i> L.	Euphorbe des jardins	I	C	LC					
FAGACEAE	<i>Fagus sylvatica</i> L.	Hêtre	I(NC)	C	LC					
POACEAE	<i>Festuca rubra</i> L.	Fétuque rouge (s.l.)	I(C)	C	LC					
ROSACEAE	<i>Fragaria vesca</i> L.	Fraisier sauvage	I(C)	C	LC					
OLEACEAE	<i>Fraxinus excelsior</i> L.	Frêne commun	I(NC)	CC	LC					

Famille	Taxon (nom scientifique)	Nom vernaculaire	Statuts en Picardie	Rareté en Picardie	Menace en Picardie (cotation UICN)	Législation	Intérêt patrimonial en Picardie	Espèce déterminante pour la modernisation ZNIEFF en Picardie	Espèce caractérisant les Zones Humides	Plantes exogènes envahissantes en Picardie
RUBIACEAE	<i>Galium aparine</i> L.	Gaillet gratteron	I	CC	LC					
GERANIACEAE	<i>Geranium dissectum</i> L.	Géranium découpé	I	C	LC					
GERANIACEAE	<i>Geranium molle</i> L.	Géranium mou	I	C	LC					
GERANIACEAE	<i>Geranium robertianum</i> L.	Géranium herbe-à-Robert	I	CC	LC					
ROSACEAE	<i>Geum urbanum</i> L.	Benoîte commune	I	CC	LC					
LAMIACEAE	<i>Glechoma hederacea</i> L.	Lierre terrestre	I	CC	LC					
ARALIACEAE	<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant (s.l.)	I(C)	CC	LC					
APIACEAE	<i>Heracleum sphondylium</i> L.	Berce commune	I	CC	LC					
ORCHIDACEAE	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng.	Orchis bouc	I	PC	LC	A2<>6;C(1)	Oui	Oui		
POACEAE	<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse	I	CC	LC					
CANNABACEAE	<i>Humulus lupulus</i> L.	Houblon	I	C	LC				Oui	
HYPERICACEAE	<i>Hypericum humifusum</i> L.	Millepertuis couché	I	AR	LC				Oui	
HYPERICACEAE	<i>Hypericum perforatum</i> L.	Millepertuis perforé	I	CC	LC					
ASTERACEAE	<i>Inula conyzae</i> (Griesselich) Meikle	Inule conyze	I	C	LC					
IRIDACEAE	<i>Iris pseudacorus</i> L.	Iris jaune	I(C)	C	LC				Oui	
JUNCACEAE	<i>Juncus inflexus</i> L.	Jonc glauque	I	C	LC				Oui	
LAMIACEAE	<i>Lamium album</i> L.	Lamier blanc	I	CC	LC					
FABACEAE	<i>Lathyrus pratensis</i> L.	Gesse des prés	I	C	LC					
ASTERACEAE	<i>Leontodon autumnalis</i> L.	Liondent d'automne	I	AC	LC					
OLEACEAE	<i>Ligustrum vulgare</i> L.	Troène commun	I(C)	CC	LC					
POACEAE	<i>Lolium perenne</i> L.	Ray-grass anglais	I	CC	LC					
FABACEAE	<i>Lotus corniculatus</i> L.	Lotier corniculé (s.l.)	I(NC)	C	LC					
PRIMULACEAE	<i>Lysimachia nummularia</i> L.	Lysimaque nummulaire	I	C	LC				Oui	
FABACEAE	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds.	Luzerne tachée	I	PC	LC		Oui	Oui		
EUPHORBIACEAE	<i>Mercurialis annua</i> L.	Mercuriale annuelle	I	CC	LC					
EUPHORBIACEAE	<i>Mercurialis perennis</i> L.	Mercuriale vivace	I	C	LC					

Famille	Taxon (nom scientifique)	Nom vernaculaire	Statuts en Picardie	Rareté en Picardie	Menace en Picardie (cotation UICN)	Législation	Intérêt patrimonial en Picardie	Espèce déterminante pour la modernisation ZNIEFF en Picardie	Espèce caractérisant les Zones Humides	Plantes exogènes envahissantes en Picardie
SCROPHULARIACEAE	<i>Odontites vernus</i> (Bellardi) Dum.	Odontite rouge (s.l.)	I	C	LC					
LAMIACEAE	<i>Origanum vulgare</i> L.	Origan commun	I	C	LC					
APIACEAE	<i>Pastinaca sativa</i> L.	Panais cultivé (s.l.)	IZ(C)	C	LC					
ASTERACEAE	<i>Picris hieracioides</i> L.	Picride fausse-épervière	I	C	LC					
APIACEAE	<i>Pimpinella major</i> (L.) Huds.	Grand boucage	I	PC	LC					
PLANTAGINACEAE	<i>Plantago lanceolata</i> L.	Plantain lancéolé	I	CC	LC					
PLANTAGINACEAE	<i>Plantago major</i> L.	Plantain à larges feuilles	I	CC	LC					
POACEAE	<i>Poa annua</i> L.	Pâturin annuel	I	CC	LC					
ROSACEAE	<i>Potentilla reptans</i> L.	Potentille rampante	I	CC	LC					
PRIMULACEAE	<i>Primula</i> sp.	Primevère sp.								
LAMIACEAE	<i>Prunella vulgaris</i> L.	Brunelle commune	I	CC	LC					
FAGACEAE	<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé	I(NC)	CC	LC					
RANUNCULACEAE	<i>Ranunculus repens</i> L.	Renoncule rampante	I	CC	LC				Oui	
GROSSULARIACEAE	<i>Ribes rubrum</i> L.	Groseillier rouge	IC(NS)	C	LC				Oui	
ROSACEAE	<i>Rosa arvensis</i> Huds.	Rosier des champs	I	C	LC					
RUBIACEAE	<i>Rubus</i> sp.	Ronce								
SALICACEAE	<i>Salix alba</i> L.	Saule blanc	I(C)	C	LC				Oui	
SALICACEAE	<i>Salix cinerea</i> L.	Saule cendré	I	AC	LC				Oui	
CAPRIFOLIACEAE	<i>Sambucus nigra</i> L.	Sureau noir	I(NSC)	CC	LC					
ASTERACEAE	<i>Senecio jacobaea</i> L.	Séneçon jacobée	I	C	LC					
ASTERACEAE	<i>Senecio vulgaris</i> L.	Séneçon commun	I	CC	LC					
SOLANACEAE	<i>Solanum nigrum</i> L.	Morelle noire	I	C	LC					
ASTERACEAE	<i>Solidago canadensis</i> L.	Solidage du Canada	Z(SC)	AR	NA					A
ASTERACEAE	<i>Sonchus oleraceus</i> L.	Laiteron maraîcher	I	CC	LC					
LAMIACEAE	<i>Stachys sylvatica</i> L.	Épiaire des forêts	I	CC	LC					
BORAGINACEAE	<i>Symphytum officinale</i> L.	Consoude officinale	I	C	LC				Oui	

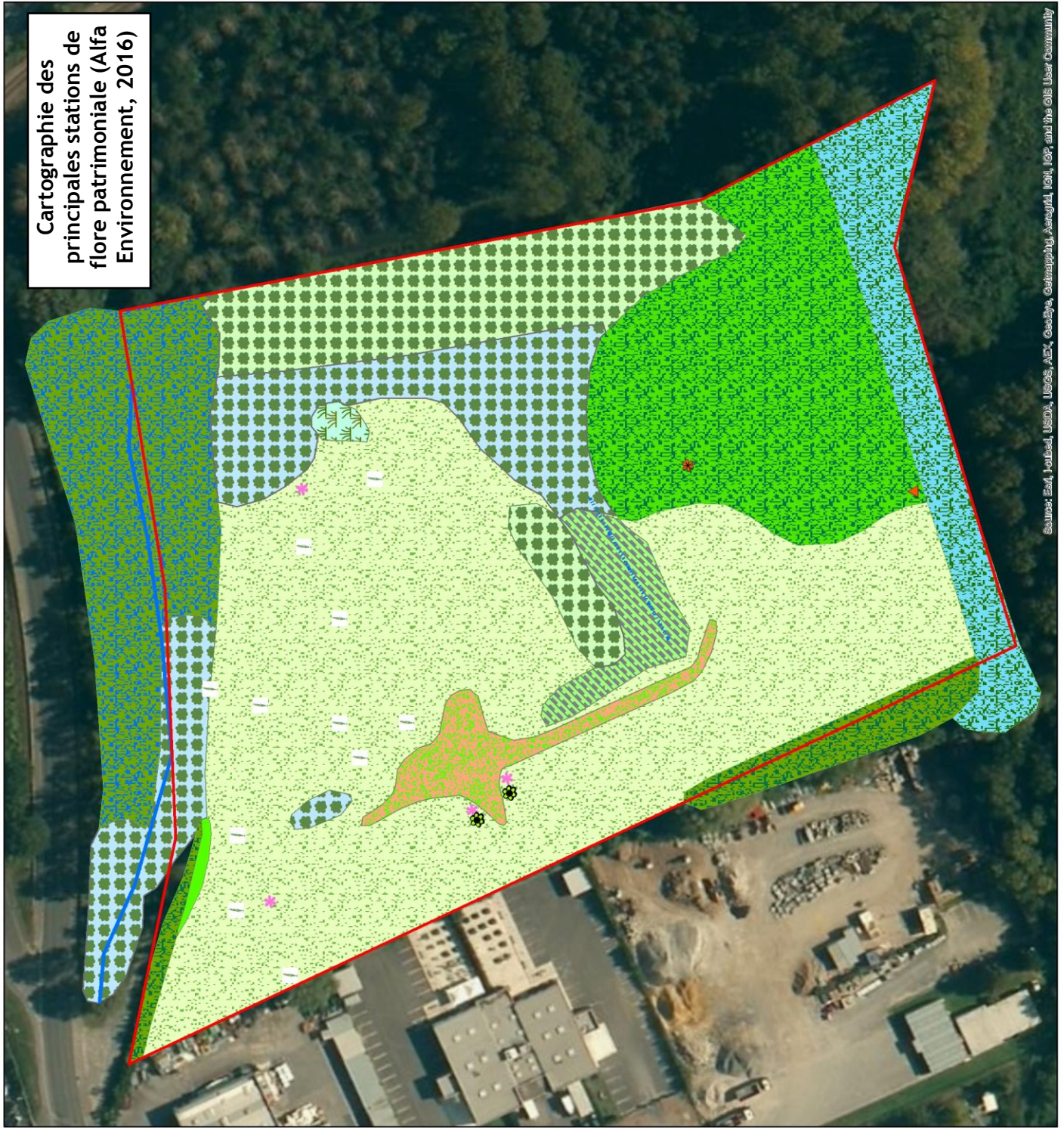
Famille	Taxon (nom scientifique)	Nom vernaculaire	Statuts en Picardie	Rareté en Picardie	Menace en Picardie (cotation UICN)	Législation	Intérêt patrimonial en Picardie	Espèce déterminante pour la modernisation ZNIEFF en Picardie	Espèce caractérisant les Zones Humides	Plantes exogènes envahissantes en Picardie
ASTERACEAE	<i>Tanacetum vulgare</i> L.	Tanaisie commune	I(C)	C	LC					
ASTERACEAE	<i>Taraxacum</i> sp.	Pissenlit								
FABACEAE	<i>Trifolium pratense</i> L.	Trèfle des prés	I(NC)	CC	LC					
FABACEAE	<i>Trifolium repens</i> L.	Trèfle blanc	I(NC)	CC	LC					
ULMACEAE	<i>Ulmus minor</i> Mill.	Orme champêtre	I(NC)	CC	LC					
URTICACEAE	<i>Urtica dioica</i> L.	Grande ortie	I	CC	LC					
VERBENACEAE	<i>Verbena officinalis</i> L.	Verveine officinale	I	C	LC					
SCROPHULARIACEAE	<i>Veronica persica</i> Poiret	Véronique de Perse	Z	CC	NA					
FABACEAE	<i>Vicia</i> sp.	Vesce								
VIOLACEAE	<i>Viola</i> sp.	Violette								
LORANTHACEAE	<i>Viscum album</i> L.	Gui	I	C	LC	C0				

b) Les bryophytes

La nature des habitats et conditions stationnelles ne sont pas propices à la présence d'espèces à forte valeur patrimoniale à l'échelle régionale, ni à la présence d'espèces réglementairement protégées. En effet, seule *Dicranum viride*, espèce sylvatique des milieux plutôt acidiphiles bénéficie d'une protection en Picardie. Les conditions du site ne sont pas favorables à cette espèce.

L'absence de zone humide de qualité, de milieux nettement xérophiles et d'affleurements rocheux est également un facteur limitant pour ce groupe.

Cartographie des principales stations de flore patrimoniale (Alfa Environnement, 2016)



Source: Esri, DeLorme, USGS, AeroGRID, IGN, Esri, and the GIS User Community

Légende

Site - Clermont - Aire d'accueil des gens du voyage

Cours d'eau

Fossé

Espèces végétales patrimoniales

Laurier des bois

Luzerne tachée

Orchis bouc (patrimoniale)

Espèces végétales invasives

Solidage du Canada (invasive)

Arbre de haut-jet

Peuplier

Bande boisée de feuillus

Boisement de Frêne et Erable sycomore

Boisement à Bouleau et Saule

Déchets verts

Pelouse sur schiste (Bec -de-grue, Géraniums, Céraiste)

Peupliers

Prairie calcicole

Ripisylve de Saules et Frênes

Roncier, Saulaie, Joncaie

Saulaie

Talus à *Brachypodium pinnatum*



Alfa Environnement, 2016

D. INTERET FAUNISTIQUE

a) Les oiseaux

22 espèces ont été contactées lors des prospections de l'automne 2015 à l'hiver 2016. Les espèces sédentaires, hivernantes et quelques espèces de passage ont pu être relevées. Les espèces nicheuses n'ont pu être appréhendées.

Parmi celles-ci, on trouve les espèces liées aux espaces « forestiers » ou tout au moins boisés de plus grande surface avec l'observation du Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*), de la Mésange nonnette (*Poecile montanus*), du Roitelet huppé (*Regulus regulus*)

Se rencontrent également les espèces communes à très communes, constituant le cortège classiquement rencontré dans les parcs et jardins, et de manière générale, tout espace arboré : Merle noir (*Turdus merula*), Accenteur mouchet (*Prunella modularis*), Mésange charbonnière (*Parus major*).

Aucune espèce d'oiseaux des milieux aquatiques n'a été observée. La présence de quelques espèces n'est toutefois pas à exclure.

16 espèces protégées au titre de l'Arrêté du 29 octobre 2009 ont été recensées.

Ces espèces sont encore largement répandues dans la région même si au niveau national.



Tarin des aulnes



Mésange à longue queue

Liste des espèces d'oiseaux contactés sur le site au cours des prospections (ALFA Environnement, 2016)

Famille	Genre	Espèce	Nom vernaculaire	Directive Oiseaux	Liste Rouge Mondiale	Liste Rouge Nationale des espèces nicheuses	Liste Rouge Nationale des espèces hivernantes	Liste rouge nationale des oiseaux de passage	Rareté Régionale	Liste Rouge Régionale des espèces nicheuses	Espèce déterminante pour la modernisation des ZNIEFF	Réglementation Nationale	BERNE	BONN	WASH
Accipitridés	<i>Buteo</i>	<i>buteo</i>	Buse variable		LC	LC	NA	NA	C	LC		PROT.NAT.	B2	b2	W2, C1
Columbidés	<i>Columba</i>	<i>palumbus</i>	Pigeon ramier	OII/1, OIII/1	LC	LC	LC	NA	TC	LC		Ch, Nu			
Muscicapidés	<i>Erithacus</i>	<i>rubecula</i>	Rougegorge familier		LC	LC	NA	NA	TC	LC		PROT.NAT.	B2		
Turdidés	<i>Turdus</i>	<i>merula</i>	Merle noir	OII/2	LC	LC	NA	NA	TC	LC		Ch	B3		
Turdidés	<i>Turdus</i>	<i>philomelos</i>	Grive musicienne	OII/2	LC	LC	NA	NA	TC	LC		Ch	B3		
Turdidés	<i>Turdus</i>	<i>viscivorus</i>	Grive draine	OII/2	LC	LC	NA	NA	C	LC		Ch	B3		
Sylviidés	<i>Regulus</i>	<i>regulus</i>	Roitelet huppé		LC	LC	NA	NA	?	LC		PROT.NAT.	B2		
Certhiidés	<i>Certhia</i>	<i>brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins		LC	LC			C	LC		PROT.NAT.	B2		
Sittidés	<i>Sitta</i>	<i>europaea</i>	Sittelle torchepot		LC	LC			C	LC		PROT.NAT.	B2		
Troglodytidés	<i>Troglodytes</i>	<i>troglodytes</i>	Troglodyte mignon		LC	LC	NA		TC	LC		PROT.NAT.	B2		
Aegithalidés	<i>Aegithalos</i>	<i>caudatus</i>	Mésange à longue queue		LC	LC		NA	TC	LC		PROT.NAT.	B3		
Paridés	<i>Cyanistes</i>	<i>caeruleus</i>	Mésange bleue		LC	LC		NA	TC	LC		PROT.NAT.	B2		
Paridés	<i>Parus</i>	<i>major</i>	Mésange charbonnière		LC	LC	NA	NA	TC	LC		PROT.NAT.	B2		
Paridés	<i>Poecile</i>	<i>palustris</i>	Mésange nonnette		LC	LC			C	LC		PROT.NAT.	B2		
Corvidés	<i>Garrulus</i>	<i>glandarius</i>	Geai des chênes	OII/2	LC	LC	NA		C	LC		Ch, Nu			
Corvidés	<i>Corvus</i>	<i>monedula</i>	Choucas des tours	OII/2	LC	LC	NA		AC	LC		PROT.NAT.			
Prunellidés	<i>Prunella</i>	<i>modularis</i>	Accenteur mouchet		LC	LC	NA		TC	LC		PROT.NAT.	B2		
Fringillidés	<i>Fringilla</i>	<i>coelebs</i>	Pinson des arbres			LC	NA	NA	TC	LC		PROT.NAT.	B3		
Fringillidés	<i>Carduelis</i>	<i>carduelis</i>	Chardonneret élégant		LC	LC	NA	NA	TC	LC		PROT.NAT.	B2		
Fringillidés	<i>Carduelis</i>	<i>spinus</i>	Tarin des aulnes		LC	NT	DD	NA	/	NE		PROT.NAT.	B2		
Fringillidés	<i>Pyrrhula</i>	<i>pyrrhula</i>	Bouvreuil pivoine		LC	VU	NA		C	LC		PROT.NAT.	B3		
Corvidés	<i>Corvus</i>	<i>corone corone</i>	Corneille noire	OII/2	LC	LC	NA		TC	LC		Ch, Nu			

b) Les insectes

Les relevés réalisés à l'automne et en hiver n'ont pas permis d'appréhender ces groupes.

Papillons de jour

Le site présente un potentiel modéré d'espèces. La diversité des milieux, avec des espaces boisés et des espaces prairiaux est favorable à ce groupe, toutefois les milieux sont de faibles surface, limitant la présence de populations pérennes.

Orthoptères

La diversité des orthoptères est vraisemblablement modérée et la présence d'espèces à forte valeur est peu probable. La nature des habitats n'est pas favorable à présence des espèces les plus sensibles (inféodés aux milieux humides ouverts ou aux milieux secs)

Odonates

L'absence de milieux humides stagnants de bonne qualité réduit très fortement le potentiel d'exploitation du site par ce groupe. Il est probable que des individus inféodés à ses milieux s'observent sur le site en phase terrestre (alimentation, migration...), toutefois il ne peut y avoir de fortes populations pérennes de ces espèces de libellules sur le site.

En revanche plusieurs espèces inféodées aux cours d'eau pourraient être présentes, dont certaines considérées comme d'intérêt patrimonial, méritant ainsi une attention particulière.

Coléoptères saproxyliques

Le site est occupé par un espace boisé dépourvu de vieux arbres. On note une très faible présence de bois mort au sol, exclusivement composé de petites branches de faibles diamètres (saules, frênes, érables, sureaux...). Ils ne sont pas favorables à l'accueil des espèces de coléoptères protégées (Lucane cerf-volant, Grand Capricorne...) plutôt inféodés aux vieux et gros chênes.

c) Les chiroptères

Le boisement, ses lisières et les cours d'eau et leurs berges sont des milieux très favorables à la présence de ce groupe. La présence de vieux peupliers avec cavités est également propice à ce groupe.

L'expertise menée à Breuil-le-vert avait mis en évidence la présence de 6 espèces. Le secteur d'étude apparaît moins diversifié que celui de Breuil-le-Vert, toutefois, la diversité observée non loin du secteur d'étude doit inciter à évaluer l'intérêt de la zone d'étude pour ce groupe.

Rappelons que toutes les espèces de chiroptères sont intégralement protégées et au minimum mentionnées à l'annexe IV de la Directive Habitat.

d) Les amphibiens

Aucune espèce d'amphibiens n'a été recensée sur le secteur d'étude. Les fossés pourraient accueillir quelques espèces s'ils sont suffisamment longuement en eau. Le courant de la Brèche et de son affluent est trop vif pour les accueillir. L'éloignement relatif des milieux favorables rend par ailleurs peu probable la présence d'individus en phase terrestre ou en hibernation.

e) Les reptiles

La présence de quelques espèces de reptiles n'est pas à exclure, toutefois, la nature et la surface des habitats laissent supposer que les éventuelles populations présentes sur le site seraient faibles.

f) Autres mammifères

Concernant les autres Mammifères, on notera la présence du Lapin de garenne (*Oryctolagus cuniculus*) et la présence probable de l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*). Cette dernière espèce, réglementairement protégée, mais considérée comme commune et non menacée en Picardie, a été observée hors site mais très proche de ce dernier, sur la rive au sud de l'affluent de la Brèche. Elle pourrait donc être présente dans les espaces boisés du secteur d'étude.

Le Crossope aquatique (*Neomys fodiens*) est une espèce de grosse musaraigne aquatique. L'espèce est connue non loin du secteur d'étude et pourrait être présente sur le secteur d'étude (rives des cours d'eau). Cette espèce est réglementairement protégée.

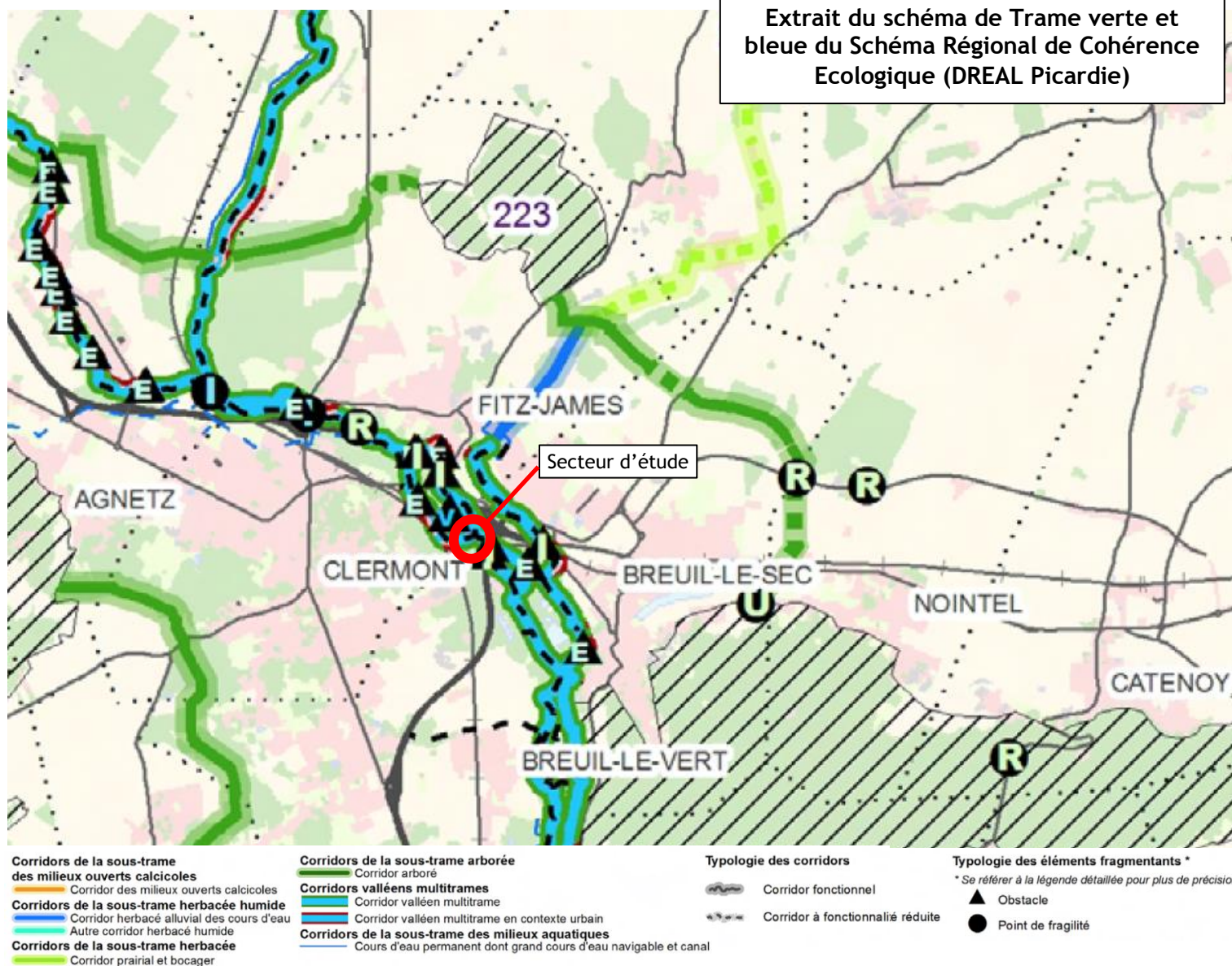
E. LA PLACE DU SITE DANS LE RESEAU D'ESPACES NATURELS

Selon le Schéma de Trame verte et bleue du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (Picardie), le secteur d'étude est situé sur un **corridor valléen multitrame**.

L'axe marqué par la Brèche et ses berges est aujourd'hui interrompu par des obstacles identifiés au SRCE (infrastructures routières et ferroviaires) qui limite pour partie ce rôle de corridor. L'espace boisé permet néanmoins la constitution d'un espace "relai" qui peut rendre ce corridor plus fonctionnel au moins pour une fonctionnalité à l'échelle locale.

Aujourd'hui, le secteur d'étude présente des habitats "naturels" au travers de ces espaces boisés, des fossés et du cours d'eau et ses berges qui contribuent aux échanges écologiques identifiés au SRCE.

En aval de la zone d'étude, les échanges écologiques sont moins perturbés



F. ANALYSE PATRIMONIALE ET FONCTIONNELLE

Une part importante de la zone d'étude est occupée par un espace boisé, le reste de la zone d'étude est composée d'espaces prairiaux.

Le cours d'eau et ses berges forment une continuité intéressante même si cette dernière est interrompue par des infrastructures routières et ferroviaires.

Avec 112 espèces végétales dont 3 d'intérêt patrimonial, le secteur d'étude présente une diversité végétale relativement élevée, au vu de la surface et de la période d'inventaire.

2 espèces végétales invasives ont été recensées, notamment le *Buddleia de David* (*Buddleja davidii*), le Solidage du Canada (*Solidago canadensis*).... Ces espèces devront faire l'objet d'une grande attention lors des travaux.

Concernant l'avifaune, 22 espèces ont été recensées dont 16 intégralement protégées. Toutefois les espèces nicheuses n'ont pas été identifiées.

Concernant les amphibiens, la nature des zones humides et fossés semble ne pas permettre la reproduction sur le site-même, cela sera toutefois à confirmer lors des prochains relevés.

La mosaïque d'habitats et la Brèche restent favorables au transit d'espèces de petits mammifères. Notons en particulier l'observation de l'Ecureuil roux, une espèce réglementairement protégée, présente dans le bois. Les chiroptères (toutes les espèces réglementairement protégées) sont potentiellement présents, grâce à la présence des cours et leurs berges boisées et de la présence de vieux peupliers.

Les insectes n'ont pu être étudiés en raison de la période de relevés, toutefois la présence d'espèces à forte valeur patrimoniale est peu probable au vu de la nature des habitats et de leurs surfaces.

D'un point de vue fonctionnel, le secteur d'étude s'inscrit sur l'axe d'un corridor multifonctionnel en contexte péri-urbain, mais ce corridor est à fonctionnalité réduite par la présence d'infrastructures routières et ferroviaires qui tendent à l'altérer notamment à l'ouest de ce dernier.

Bilan des zones d'intérêt écologique

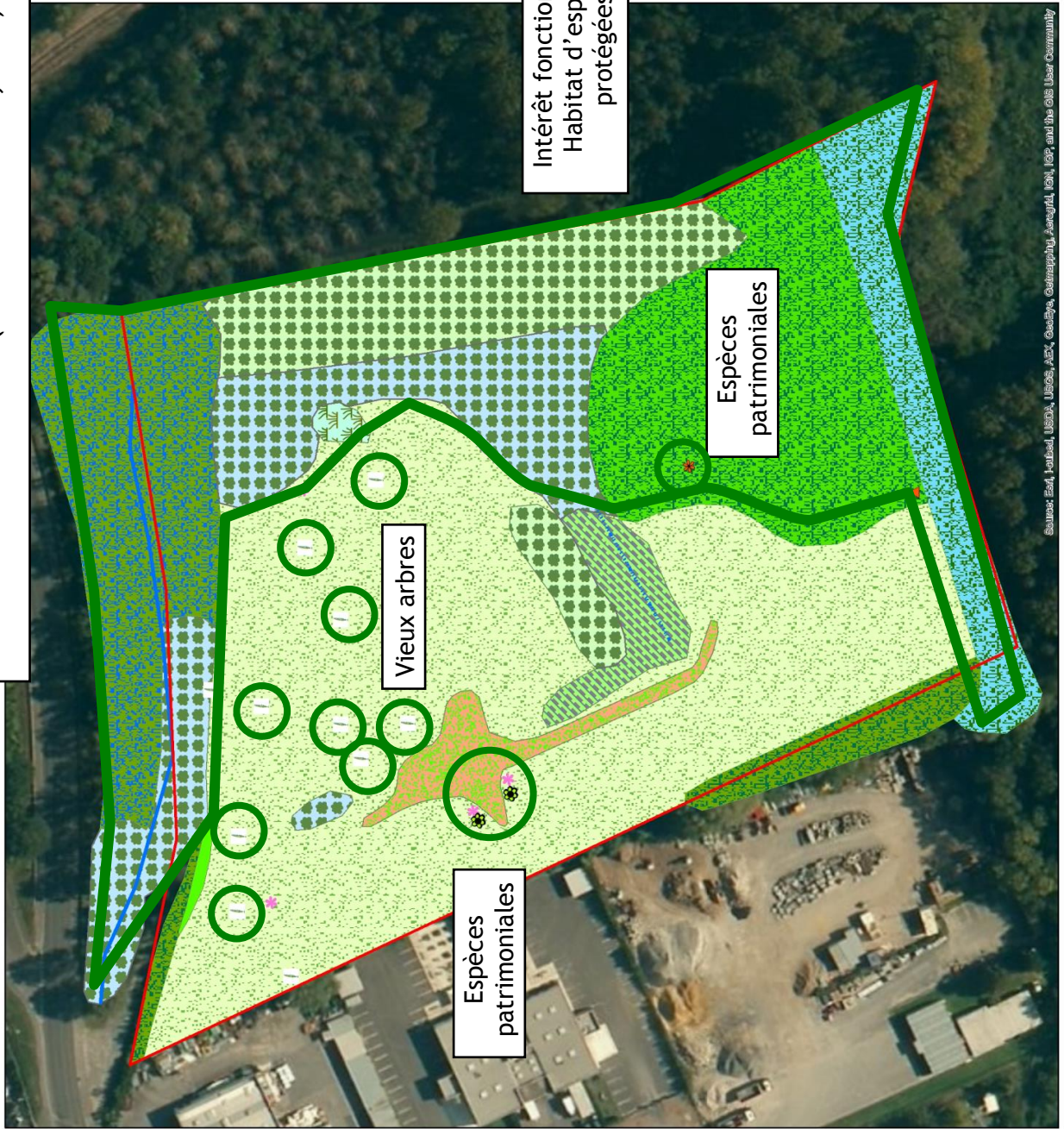
La quasi totalité de la partie sud et est du secteur d'étude peut être considérée comme d'intérêt écologique avec les berges des cours d'eau qui forment un continuum assez intéressant pour la faune et la flore.

Le reste du secteur d'étude est majoritairement remblayé avec développement d'une végétation herbacée sur substrat calcicole et schisteux notamment. Ces végétations sur substrat artificiel présentent néanmoins quelques espèces végétales d'intérêt patrimonial.

La présence de vieux peupliers est également remarquable, ces derniers peuvent servir de gîtes aux chiroptères ou de zones de nidification aux oiseaux cavernicoles.

En résumé, il conviendra de viser le **maintien et le renforcement des échanges écologiques**, la conservation des conditions de développement de certaines espèces animales et végétales, de viser une période d'intervention qui permette de limiter les impacts sur les oiseaux nicheurs (intervention hors période de reproduction) et de proposer des mesures de conception des espaces verts permettant l'implantation d'une diversité d'espèces.

Cartographie des principales zones d'intérêt écologique sur le secteur d'étude (Alfa Environnement, 2016)



Sources: Esri, IntelSat, USDA, USGS, AeroPix, Google, GeoEye, GeoEye, IGN, IGN, Esri, and the GIS User Community

IV. ANALYSE DES EFFETS DU PROJET SUR LA BIODIVERSITE

A ce stade, les réflexions sur les modalités de conception de l'aire d'accueil intègrent plusieurs mesures d'évitements :

- conservation des espaces boisés en contrebas du remblai
- conservation de la plupart des gros peupliers de la partie remblayée (dans la mesure où ils ne présentent pas de danger pour la sécurité)

Ces deux mesures permettent de limiter les effets du projet :

- en réduisant l'emprise artificialisée en conservant les habitats "naturels",
- en limitant les impacts sur les chauves-souris, oiseaux forestiers et amphibiens potentiellement présents sur le site
- en préservant la station de Laurier des bois

La délimitation des zones humides (étude menée en mars 2016 par ALFA Environnement) met en évidence la présence de zones humides selon le critère pédologique sur les espaces boisés hors zone de remblais, elle justifie une **mesure d'évitement** : l'évitement de ces zones humides.

L'élaboration du projet a permis également d'intégrer dans le projet même la constitution de bandes vertes en bordure du site.

Le projet devra par ailleurs intégrer la préservation de certaines espèces d'intérêt patrimonial comme l'Orchis bouc, en assurant sa transplantation vers des espaces maintenus en végétation herbacée.

La gestion des eaux de ruissellement sur le site nécessitera également d'évaluer l'impact du mode de gestion choisi sur les milieux. L'impact potentiel principal est la pollution éventuelle des cours d'eau voisins.

Une attention devra être portée sur la pollution lumineuse. Le projet tend déjà à intégrer cette problématique.

En phase travaux, toutes les précautions devront être prises pour éviter une pollution accidentelle de la Brèche et de son affluent.

Les premières analyses tendent à mettre en évidence un intérêt écologique assez limité à la zone d'étude et principalement concentré sur les parties non remblayées.

Ces espaces sont intégralement conservés.

Les impacts sur le patrimoine naturel sont par conséquent limités et les espèces végétales patrimoniales (non protégées) pourront faire l'objet de mesures simples pour assurer la pérennité de leurs populations.